HAL
open science

La parcelle de la maison aux Cinq Mosaïques

Jean-Luc Prisset

To cite this version:

Jean-Luc Prisset. La parcelle de la maison aux Cinq Mosaïques. Gallia - Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine, 1994, Évolution urbaine à Saint-Romain-en-Gal : la rue du Commerce et la maison aux Cinq Mosaïques, 51, pp.41-79. 10.3406/galia.1994.3091 . hal-02468407

HAL Id: hal-02468407

https://hal.science/hal-02468407v1

Submitted on 5 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LA PARCELLE DE LA MAISON AUX CINQ MOSAÏQUES

par Jean-Luc PRISSET

ETAT 1 : OCCUPATION DE LA FIN DE L'ÉPOQUE AUGUSTÉENNE

La profondeur des vestiges ainsi que la relative brièveté de la fouille nous ont amené à ne réaliser que quelques sondages le long des murs limitrophes (fig. 12[61]). L'état 1 a donc été appréhendé par leur intermédiaire. Il regroupe les différentes modifications intervenues entre la surface des sédiments fluviatiles et la première construction restituable. Dans cette évolution, quatre phases ont été individualisées.

ETAT 1A

La première trace d'activité humaine se caractérise par la présence de tranchées ou de fosses, de profondeurs variables : 60 cm en V 5 (fig. 41), 80 cm en V 12 (fig. 42) et 1 m en V 13 (fig. 7)[62]. Creusées directement à partir de la surface du terrain naturel, à 149,30/149,40 m, ces excavations se maintiennent dans la couche sablo-limoneuse des alluvions rhodaniennes, sans jamais atteindre le toit de galets sous-jacents à 147,70/147,80 m.

Leur rebouchage n'entraîne pas de rehaussement du niveau de circulation puisqu'il s'agit, dans les trois cas observés, de simples remises en état du terrain. Leurs comblements sont constitués :

- en V 5, de remblais composés d'éléments de démolition qui tendent à indiquer, à cet emplacement, l'existence préalable d'un mur, parallèle à celui dégagé dans le sondage Voie II 2, mais moins profondément installé (fig. 12) ;
- en V 12, de limon parsemé de quelques galets et fragments de tuiles[63] ;
- en V 13, de limon recelant des petits morceaux d'enduit et de schiste.

Il serait tentant de voir dans les deux derniers sondages le passage d'un même fossé mais les profils différents rendent hasardeux un tel regroupement, d'autant plus qu'aucune fosse n'a été décelée en V 9.

Par la suite, un lit de petits galets répandu sur le comblement de la fosse de V 13 pourrait correspondre à l'aménagement d'une aire de circulation. Une couche similaire se retrouve en V 9, mais pas en V 12.

Plus à l'ouest, en V 5, des lambeaux de sol argileux, qui subsistent directement au contact du terrain naturel, pourraient être liés au mur supposé. Après la récupération, un nouveau sol limoneux peu marqué apparaît.

Cet état, caractérisé par des structures en creux, s'avère postérieur à l'édification du mur M9 de l'état 1A de la rue. Nous pouvons toutefois regretter que rien ne nous permette de préciser la chronologie d'exécution de ces travaux, ni leur durée de vie, notamment en ce qui concerne la construction repérée en V 5.

ETAT 1B

Cette phase correspond à un apport de remblai, en V 13, concomitant de celui qui a été effectué préalablement à la réalisation de l'édicule de l'état 1B de la Voie II. Le nouveau sol se situe alors à 149,80 m (fig. 7, couche 43). Cette modification, observée dans la partie sud-est de la zone V, ne semble pas avoir affecté le reste du secteur dont le niveau se maintient à l'altitude précédente.

ETAT 1C

La transformation essentielle réside en un remblaiement de l'ensemble de la zone. Ce rehaussement, qui ramène le niveau général du terrain à 149,80 m, est réalisé grâce à l'apport de couches variées au sud et essentiellement limoneuses en V 9 et V 12.

Dans la partie méridionale, des sols de circulation sont aménagés. L'évolution de l'état est ensuite marquée par une succession de recharges et d'occupations qui s'achève à la cote 150,00 m. D'après la nature des dépôts observés, il apparaît que l'espace révélé en V 5 désigne plutôt l'intérieur d'une construction (fig. 41). En V 13, l'existence d'un fossé peut être rattachée à l'apparition de la première rue (état 2A de la Voie II). D'après ce que l'on peut observer dans ce sondage, il semble que la parcelle soit, à ce moment là, légèrement en contrebas du niveau de la chaussée (fig. 7).

Ce fossé ne se retrouve pas au nord. En V 9, un sol peu marqué est décelable sur un remblai à la cote 150,15 m. En revanche, aucune aire de circulation n'est identifiable en V 12. A cet endroit, dans la mesure où le sommet des couches, rattachables à l'état 1C, ne dépasse pas l'altitude finale du remblaiement général (149,80 m), nous pouvons envisager l'éventualité d'un arasement postérieur du sol présumé (fig. 42).

La présence humaine, évidente au sud, ne laisse pas au nord une forte empreinte. Peut-être nous trouvons-nous dans un espace extérieur, en plein air, en un lieu

61 Ne figurent sur ce plan que les sondages ayant été menés jusqu'au terrain naturel limoneux. Afin de simplifier les descriptifs, ils seront désignés par le numéro de l'aire dans laquelle ils se trouvent. Dans l'angle nord-ouest de la parcelle, il était prévu une exploration profonde, mais la présence de l'hypocauste du dernier état a empêché sa conduite à terme.

62 Le sondage réalisé ici reprenait en l'élargissant une fouille entreprise antérieurement qui a empêché toute observation fiable en ce qui concerne l'extension de cette excavation (Pelletier, 1982, p. 123). Le profil pourrait être celui d'un fossé mais dans le doute nous retiendrons l'hypothèse minimale d'une fosse.

63 Le remblai étant de même nature que le substrat, la limite nord de la tranchée n'a pas été nettement discernée. Cette excavation peut aussi bien se finir dans le sondage que se poursuivre au delà de la parcelle étudiée.

creative commons

IX 28 (CÔTÉ EST)

5 Niveau de sol des petits entrepôts
8, 15, 10, 11, 12 et 34 Remblais
14, 13, 35, 16, 17, 36, 37, 38 et 39
Comblement de la tranchée de fondation de M330
26 et 27 Remblais de démolition
29 et 30 Sols?
40 Remblai
41 et 42 Remblais de graviers
43 Limon. Terrain naturel
45 Graviers. Terrain naturel

En tireté, estimation de l'emplacement du mur augustéen par projection du mur M9 du sondage Voie II 2.

V 5 (CÔTÉ EST)

0 Comblement de tranchée moderne

Etat 4
2 Sol : Mosaïque
3 Radier
4 et 5 Remblais

Etat 3
6, 8 et 10 Remblais
Construction de M95

Etat 2B
11 Sol
M89 Maçonnerie ou démolition liée au passage d'une canalisation en plomb
49 Sol
50, 63 et 90 Remblais

Etat 2A
64, 53 et 69 Remblais

Etat 1D
61 et 54 Remblais

Etat 1C
73 Remblai
75 et 74 Sol et occupation
76, 77 et 78 Occupations
87 et 79 Sols
55 Sol, foyer?
88, 89 et 80 Remblais
56 Sol
83 et 57 Sol/Occupation
84 et 58 Remblais
59 Comblement de tranchée

Etat 1A
91 et 67 Sols
85 et 60 Remblais/Occupations
86 Comblement de tranchée
Démolition de maçonnerie.
66 Sol
65 Limon. Terrain naturel

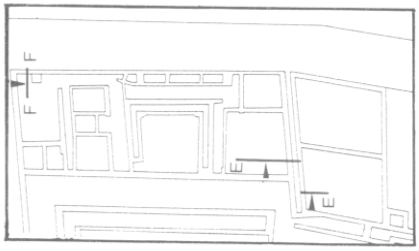

Fig. 41 — Sondages V 5, IX 30 et IX 28 : coupe stratigraphique EE.

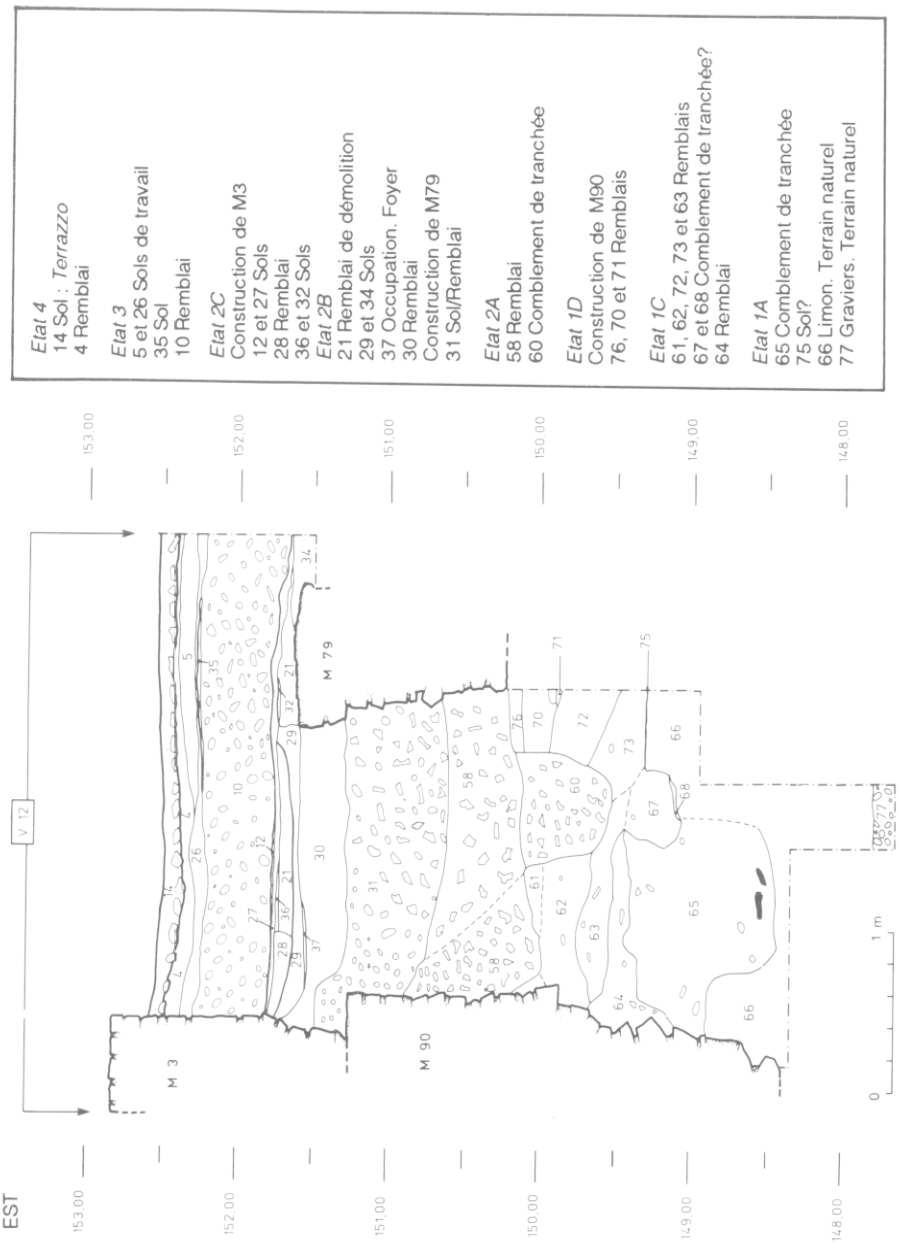

Fig. 42 — Sondage V 12 : coupe stratigraphique FF.

situé un peu à l'écart des zones d'activité ? Néanmoins, la différence d'évolution peut tout aussi bien signifier que nous nous trouvons en face de deux parcelles distinctes ouvrant sur la Voie II. En suivant cette hypothèse, leurs limites orientales seraient marquées au sud, par le fossé, et au nord, peut-être, par le mur M97 (fig. 15)[64]. Ce dernier, ainsi que le mur M98 auquel il est chaîné, ont été construits en tranchée étroite et ne sont conservés qu'en fondation, sur une faible longueur et sur plus de 1 m au-dessus de leur base située à 148,63 m. Le mur M98, d'axe est-ouest, constituerait alors la limite nord de cette zone. Du fait de leur constitution, nous ne disposons pas de relation stratigraphique absolue entre ces murs, dont le niveau de construction n'a pas été mis en évidence parmi les couches adjacentes. Le seul indice chronologique les concernant est fourni par l'élaboration de l'état 2A qui marque la fin de leurs existences, les façades du Bâtiment Commercial reprenant leurs tracés.

Au sud, en V13, le fossé, comblé sans doute assez vite, est recouvert par un empierrement au sein duquel se mêlent tuiles et briques et qui désigne plutôt une aire de circulation extérieure (cour ?). Est-il remplacé par un mur de clôture ? Si oui, le mur M97 est-il construit à ce moment, pas simplement au nord, mais sur toute la longueur de la zone ? Nous ne pouvons le préciser, la construction de l'état 2A ayant détruit toute trace de sa présence.

En V5, des traces d'incendie, ou des résidus de foyer, constituent le dernier niveau d'occupation conservé attribuable à cet état.

ETAT 1D

Nous assistons à un remblaiement des espaces précédents. Les sols antérieurs sont occultés et une nouvelle organisation s'esquisse. Des maçonneries sont attribuables à cet état.

Ainsi, en V 5, conservé dans la fondation ouest de la maison aux Cinq mosaïques, le mur M96, d'axe nord-sud, est installé dans une tranchée étroite, évasée dans sa partie supérieure, dont la base, inférieure à la cote 148,60 m, n'a pu être atteinte. Réalisé avec des roches métamorphiques liées par un mortier jaune, il est pourvu d'une élévation dont les joints sont soulignés au fer. Il est malheureusement impossible de déterminer sa fonction : mur de clôture, cloison... Quant à son extension, elle demeure hypothétique. Du côté sud, en l'absence de retour vers l'est, ce mur peut se poursuivre jusqu'à l'axe est-ouest, mis en évidence dans le sondage de la rue. Nous ne l'avons pas retrouvé en V 2 où la construction du mur ultérieur s'accompagne d'une importante tranchée de fondation, inexistante au sud[65].

64 Au sujet des dimensions possibles de ces parcelles, se reporter à la partie concernant la parcelle de la maison aux Cinq Mosaïques au sein de l'îlot A (*infra*, p. 123).

65 Son ampleur pourrait toutefois être l'indication d'une récupération de ce mur.

Sur l'ensemble de l'aire ainsi délimitée, il n'apparaît pas de niveau de sol nettement visible. Une surface assez plane de remblais est discernable vers 150,40 m, sauf dans le sondage V 13 où un sol limoneux, bouleversé par plusieurs petites fosses, se retrouve à 150,60 m. En V 12, s'ils n'appartiennent pas déjà à la phase antérieure, le mur de façade M97 et la limite septentrionale M98 déterminent dorénavant l'angle nord-est d'un terrain dans lequel les traces d'occupation sont peu évidentes.

Si nous pouvons envisager la présence d'un mur de façade tout le long de la rue, et d'un autre se dirigeant vers l'ouest, la destination de cette zone n'est pas décelable à la vue des éléments en notre possession. La différence d'aspect des murs opposés indiquerait plutôt deux réalisations différentes (bâtiment au sein d'un enclos, par exemple). Nous avons vraisemblablement affaire à une phase de faible longévité durant laquelle règne une activité réduite.

Nous ne saurions préciser si nous sommes en présence d'une ou deux parcelles. Il est toutefois certain que cet aménagement, quel qu'il soit, aura une influence sur la morphologie de la future parcelle, notamment en ce qui concerne les valeurs angulaires, même s'il faut se garder d'attribuer à cet état l'origine de sa forme finale.

ETAT 2 : BÂTIMENT COMMERCIAL (MILIEU DU Ier S. après J.-C.)

Il s'agit de la première construction que nous pouvons considérer dans son intégralité (fig. 43). Nous sommes en présence d'un bâtiment à vocation commerciale qui fixe de façon définitive les limites de la parcelle et modèlera les édifices ultérieurs. Trois phases sont discernables.

ETAT 2A

Caractéristiques techniques

Cette construction de superficie modeste (481 m^2) s'inscrit dans un parallélogramme irrégulier, la distorsion majeure se situant sur les petits côtés, comme les dimensions extérieures le font apparaître : 13,15 m (nord), 13,6 m (sud), 36,4 m (est), 36,25 m (ouest) (fig. 44). Du point de vue des angles, nous notons les valeurs suivantes : 97° (N-O), 83,5° (N-E), 95° (S-O), 84,5° (S-E), soit une déviation moyenne de 6° par rapport à l'orthogonalité. Ces valeurs semblent reprendre celles de l'état 1D, malgré l'incertitude liée à la faible longueur conservée des murs antérieurs.

Six cellules parallèles, largement ouvertes du côté oriental sur un portique nord-sud, composent l'édifice. Elles possèdent toutes la même longueur intérieure de 10,05 m. Leurs largeurs sont homogènes mais celles des locaux sud et nord sont sensiblement plus réduites : 4,75 m (cellule 2), 5,30 m (cellules 3, 4 et 5), 5,40 m (cellule 6) et 4,90 m (cellule 7). Cette variation se répercute sur les surfaces et nous avons ainsi deux pièces de 48/49 m^2 et quatre de 53/54 m^2. Pour sa

part, le portique voit sa taille diminuer régulièrement en direction du nord puisque la largeur passe de 2,10 m à 1,70 m. Il supporte à lui seul le rétrécissement latéral de la parcelle. Notons que son accès n'est possible que par la façade, ses deux extrémités étant fermées par les murs limites latéraux.

Malgré la sobriété de sa structure, la mise en œuvre du bâtiment s'avère irrégulière et montre une certaine complexité dans la réalisation des murs périmétraux. Aucun d'eux ne possède des fondations régulières sur toute la longueur. Si les niveaux de l'état antérieur servent directement de points de départ à la construction, des recreusements d'une cinquantaine de centimètres de profondeur s'observent, par endroits, sur des surfaces importantes dépassant largement l'emprise des simples tranchées étroites réalisées par ailleurs. Ils pourraient être liés à la récupération de maçonneries antérieures, mais cette explication n'est pas nécessairement satisfaisante dans tous les cas[66].

La base des fondations n'a pas été atteinte dans les sondages, ce qui laisse supposer qu'elle se situe au niveau de la couche de galets fluviatiles, soit à la cote moyenne 147,80 m, suivant en cela d'autres constructions contemporaines du site. Débutant à 148,48 m, le mur du portique M90 fait exception à cette règle dans sa partie septentrionale (V 12). Cette anomalie est d'autant plus curieuse qu'au sud, en V 13, il s'enfonce toujours dans les alluvions limoneuses à la cote 148,10 m (fig. 45). De plus l'aspect de l'appareil aux deux extrémités est très différent. Cette disparité semble rendre compte, lors de la construction, d'une adaptation aux réalités du sous-sol. Ce mur est en effet exécuté le premier, les façades latérales nord et sud venant s'appuyer contre lui. Au nord, en altitude de fondement, il s'aligne sur M97. Au sud, la présence successive de fosses, suivant le même axe, a pu entraîner une instabilité du terrain qui a incité les constructeurs à le doter de fondations plus conséquentes.

A l'exclusion de M90 qui ne présente, dans sa partie nord, qu'une élévation remblayée grossière, le reste de l'édifice devient homogène lorsque l'on passe à la réalisation des élévations. Les assises sont alors pourvues de joints verticaux grossièrement soulignés au fer. Il ne demeure aucune trace des piliers qui devaient être placés en face des murs de refend.

Sur tous les murs périmétraux et de refend dégagés, hormis la façade, un ressaut, large de 7 à 20 cm, se retrouve systématiquement sur les deux parements. Il se situe à une altitude variant entre 151,78 m et 151,62 m, pour les deux cellules méridionales, et entre 151,59 m et 151,53 m pour les quatre autres. Cette différence, de l'ordre d'une hauteur d'assise, reste toutefois minime et ne semble pas correspondre à une distinction volontaire de deux groupes de pièces.

Sur ce ressaut, nous observons des trous de boulins traversants qui indiquent un premier étage d'échafaudage (fig. 46). Placés approximativement 1,20 m au-dessus du niveau de départ de la construction, ces orifices, non colmatés, sont irrégulièrement répartis[67]. La distance qui les sépare fluctue de 1,01 m à 1,86 m. Les maçonneries se poursuivent avec une largeur réduite, 0,65 m pour les murs périmétraux et 0,55 m pour les murs de refend, tandis que celle des fondations est identique dans les deux cas avec 0,85 m.

Aménagements intérieurs

Cette première phase du bâtiment ne possède pas de sols ou de niveaux d'occupation particulièrement nets. Seules des surfaces de remblais ont l'air de jouer ce rôle à la cote moyenne 150,80 m. Composées d'éclats de taille, de graviers, de sables limoneux parsemés de petits galets ou encore de matériaux issus de démolitions, ces couches très diversifiées n'indiquent pas une volonté particulière de soigner le niveau de circulation de l'ensemble.

Par ailleurs, deux pièces au moins n'ont pas reçu de fermetures maçonnées du côté du portique. Il n'existe en effet aucune trace de seuils construits pour les cellules 6 et 7, comme ce sera le cas lors de la phase suivante, ce qui ne signifie pas pour autant que ces pièces restaient béantes. Ainsi dans la pièce 6, un peu en retrait de l'extrémité est du mur sud, M30, nous avons retrouvé, simplement posé sur le sol le long de la paroi, un fragment de bloc calcaire mouluré réutilisé comme crapaudine. Cet élément constitue un support léger et indique plutôt l'existence d'un portail sommaire.

Si la question reste en suspend pour les cellules 3, 4 et 5, la cellule 2 pour sa part semble offrir dès cette phase une fermeture maçonnée. Sur une fondation en tranchée étroite de 30 à 40 cm, trente centimètres de maçonnerie pourraient constituer un soubassement de sablière.

Nous n'avons observé aucune porte de communication entre les cellules, ou avec la parcelle contiguë à l'ouest.

Contemporaine de l'installation de l'égout de la rue, cette construction ne possède cependant pas, en propre, d'évacuations d'eaux usées. Seul un égout issu de la parcelle occidentale (maison au Grand Péristyle) la traverse (fig. 44). Nous pourrions voir dans cette absence un critère d'antériorité du bâtiment sur l'égout. Toutefois, la création d'un réseau interne a été envisagée puisque des débouchés ont été prévus dans le piédroit ouest du collecteur, au moment de sa construction (cf.

66 Cf. *supra* V 2, état 1D. Dans cette perspective, le défonçage de la couche V 5 61 (fig. 40) correspondrait à la destruction d'un mur hypothétique d'axe est-ouest, situé à l'emplacement de M1 ou plus au sud. Mais la conservation partielle de M96, au même endroit paraît alors surprenante.

67 Leur hauteur est comprise entre 16 et 11 cm, leur largeur entre 13 et 8 cm. Du côté de la maison des Dieux Océans, ils sont masqués par un enduit de mortier (Desbat *et alii*, 1994 : chap. III - L'état 3A, Les élévations).

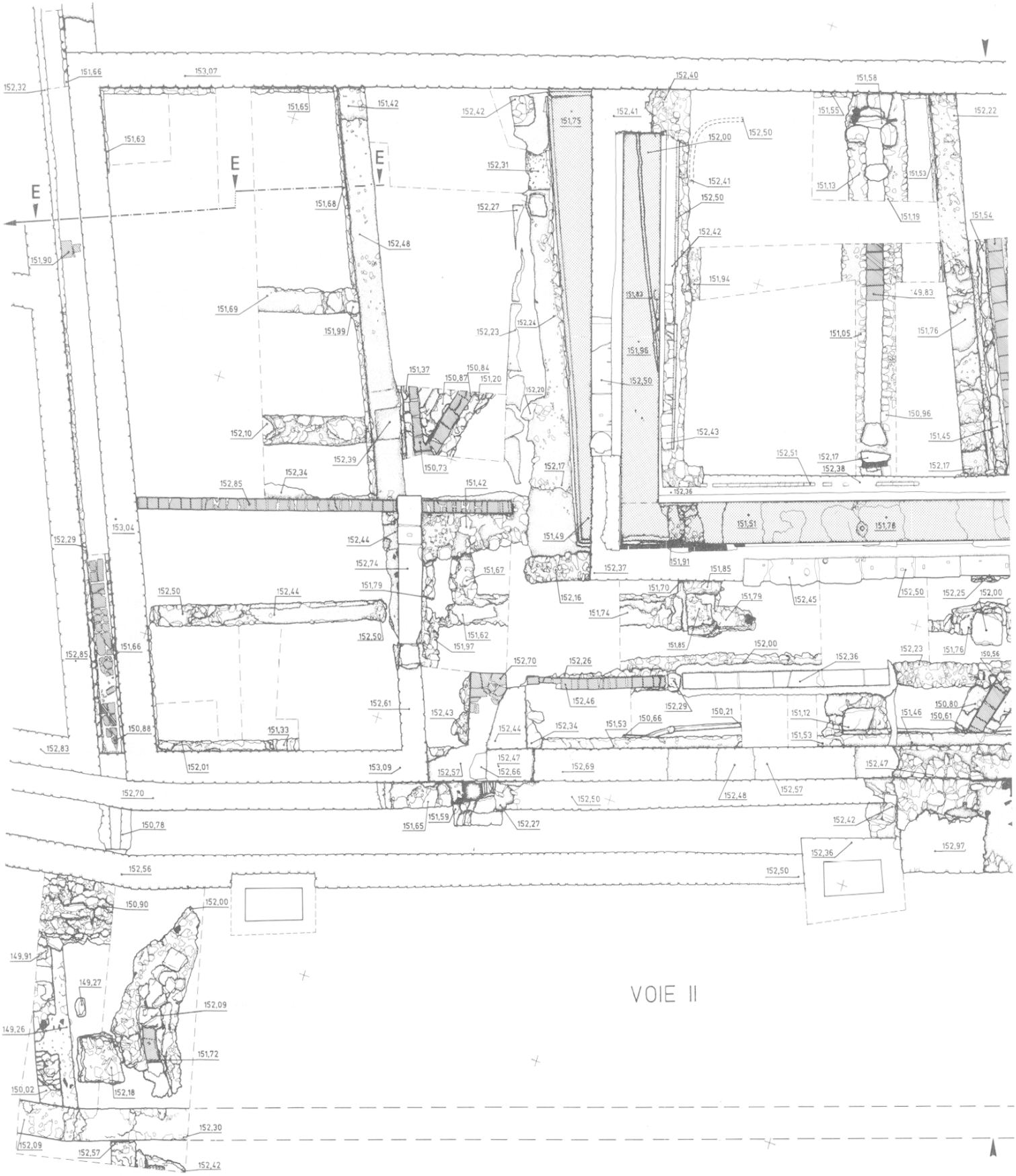

Fig. 43 — Relevé au pierre-à-pierre des structures découvertes dans la zone V et dans le sondage Voie II 2.

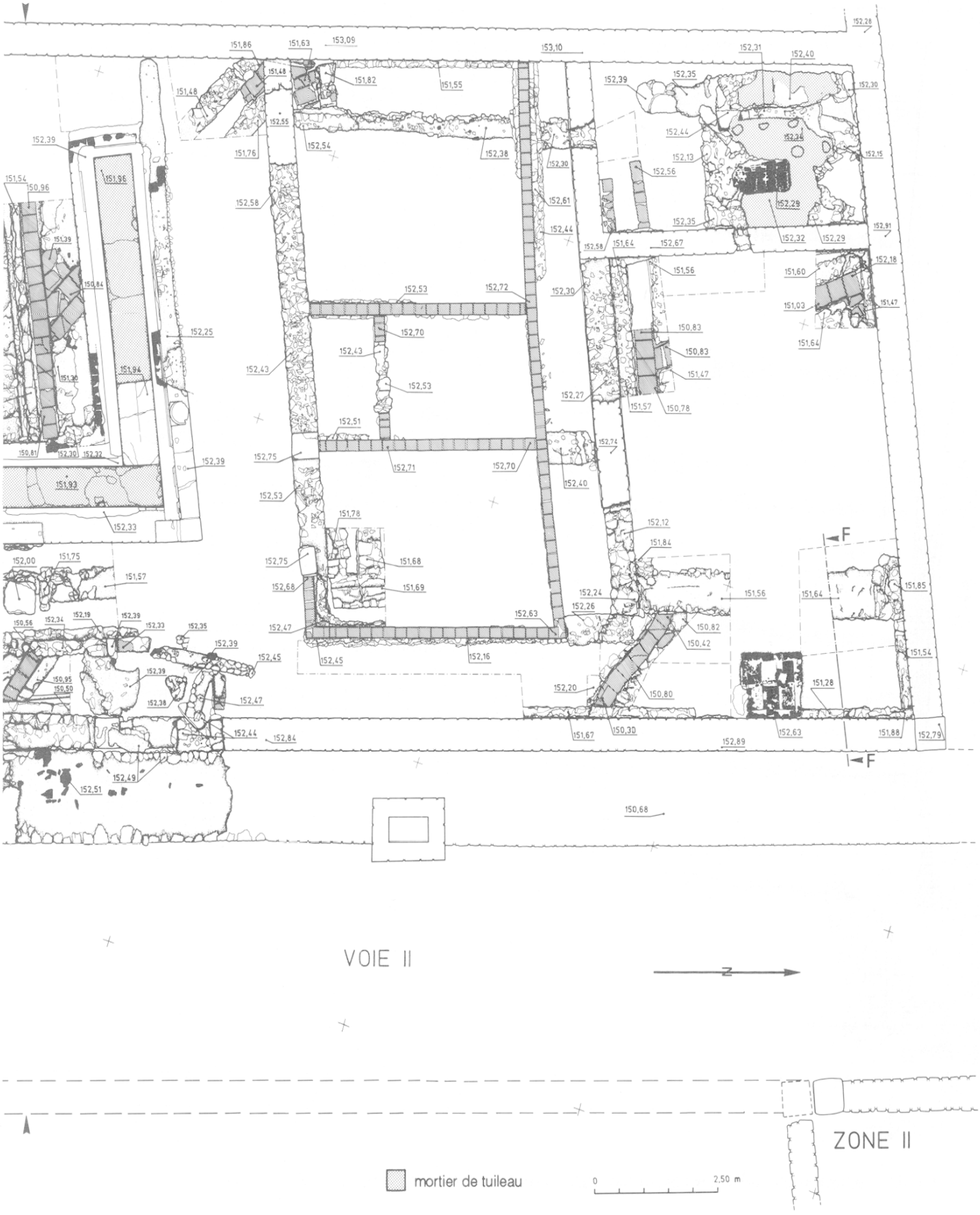
VOIE II
N
ZONE II
mortier de tuileau
0
2,50 m

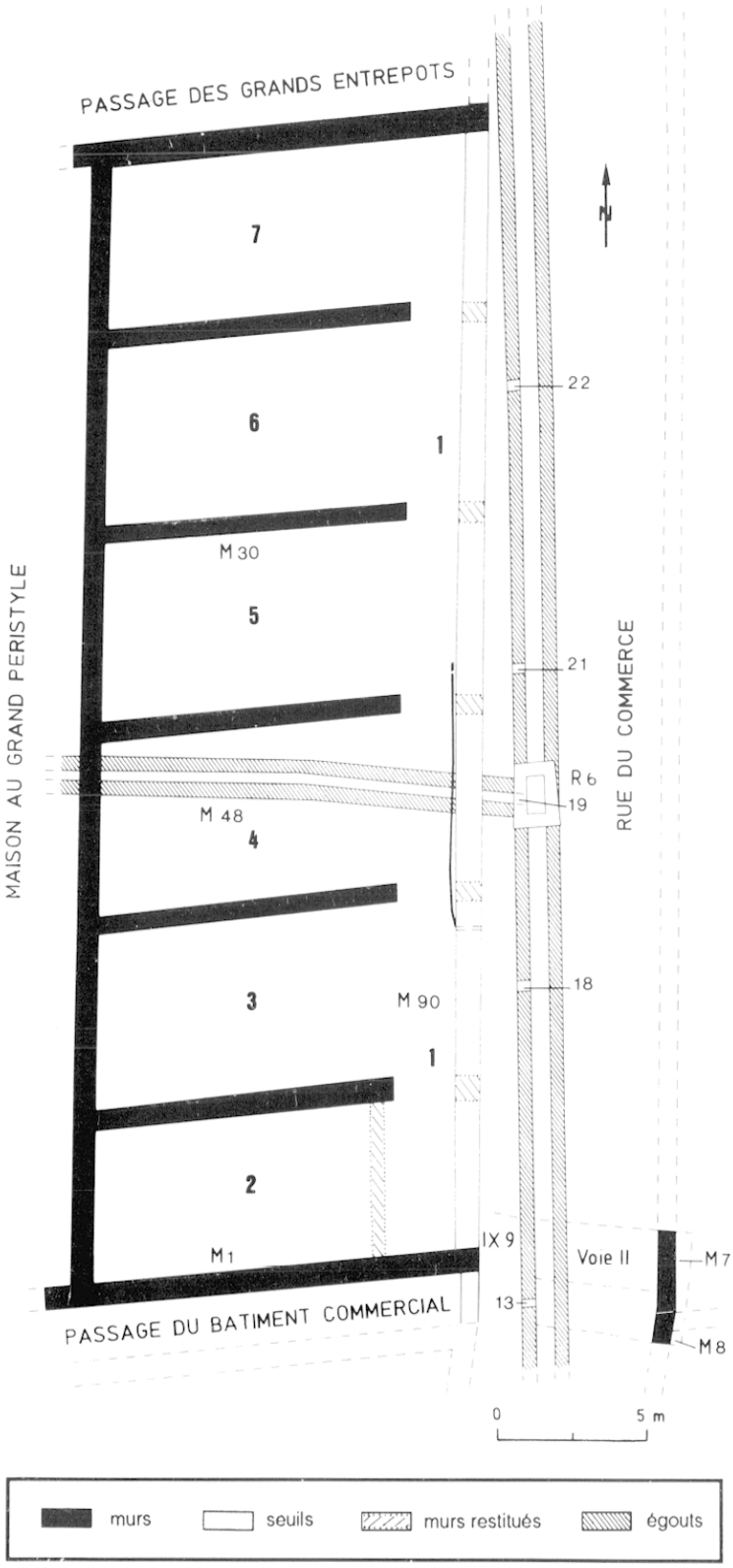

Fig. 44 — Plan de l'état 2B de la Voie II (rue du Commerce) et de l'état 2A de la zone V (Bâtiment Commercial).

supra, p. 20). Le fait que ces derniers n'aient jamais été raccordés suggère que la réalisation finale du projet fut reportée à la phase suivante.

Un des rares aménagements notables réside dans la présence d'une canalisation en plomb qui pénètre dans le portique en face de la pièce 3 en provenance de la rue, à la cote 150,64 m (fig. 24, 43 et 47). Repérée jusqu'à la hauteur de la pièce 5, cette conduite de dimension courante ne possède, sur les portions dégagées, ni branchement, ni estampille[68]. Elle n'a pas été retrouvée en face de la partie septentrionale de la pièce 6. Dans la mesure où, à cet endroit, elle ne semble pas avoir fait l'objet d'une récupération, nous pouvons envisager qu'elle pénètre dans le bâtiment par les cellules 6, 5 ou bien encore 4, par un possible embranchement situé dans la partie non dégagée. Néanmoins, en l'absence d'égouts intérieurs, la desserte en eau d'une pièce, d'une partie ou de l'ensemble de l'édifice[69], ne constitue pas une certitude. Nous pouvons aussi bien être en présence de l'alimentation d'un bassin collectif installé sous le portique, contre un pilier ou devant une cellule, et pourvu d'une évacuation directe sur la rue.

Il convient toutefois d'envisager une autre destination à cette adduction. Il faut noter le fait qu'elle n'apparaisse que devant la cellule 4, où se trouve la seule évacuation en service à ce moment-là. Cette coïncidence de cause et d'effet permet d'envisager l'existence d'un unique embranchement dont la destination est la maison au Grand Péristyle et non le Bâtiment Commercial. Selon cette hypothèse, cette conduite «intérieure» devrait suivre le tracé de l'égout M48 jusqu'au jardin voisin où elle pourrait assurer l'approvisionnement d'un bassin. Dans ce cas, le tuyau en plomb repéré ne passe dans le portique que devant la cellule 4 afin de permettre le raccordement. Puis, nous pouvons penser qu'il ressort dans la rue au nord du pilier marquant la limite septentrionale de cette cellule.

Destination du bâtiment

La simplicité de la structure montre qu'il s'agit d'un bâtiment utilitaire. La présence d'un portique intégré, sur lequel débouchent toutes les cellules, traduit une volonté d'ouverture au public, caractéristique d'un établissement commercial. Nous avons donc affaire à un ensemble de six boutiques indépendantes qui n'ont conservé aucune trace susceptible de nous renseigner sur

68 Avec 8 cm de diamètre, ce qui correspond à un périmètre intérieur d'une vingtaine de centimètres, ce tuyau s'insère parfaitement dans la production viennoise habituelle (Cochet, Hansen, 1986, p. 59 et 61). Il est pourvu d'une soudure de type I et présente deux assemblages en olive, un premier à 1 m de sortie du mur de façade, un second au sud de l'égout M58 (fig. 47). Le tassement du terrain a provoqué deux ruptures, l'une au ras de M90, l'autre 0,50 m plus au nord.

69 Dans ces deux derniers cas, il faut imaginer un réseau de distribution interne qui se conçoit difficilement sans les écoulements correspondants.

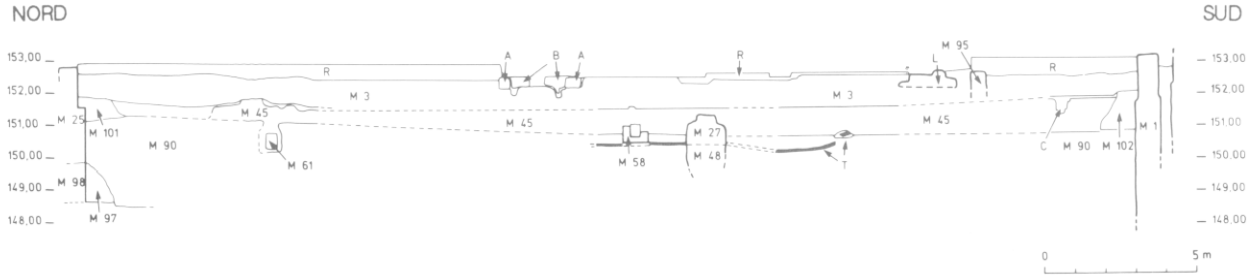

Fig. 45 — Elévation nord-sud, schématique, des murs de façades de la zone V, vus depuis l'intérieur de la parcelle.
Etats 1C/1D : M97, M98. Etat 2A : M25, M90, M48, M1 ; T, tuyau en plomb. *Etat 2B :* M101, M45, M61, M58, M102. *Etat 2C :* M3 ; C, passage de canalisation. *Etat 3 :* M27, M95 ; A, blocs d'encadrement du seuil de l'entrée de la maison au Bassin Excentré. *Etat 4 :* B, bouchage du seuil de l'état 3 ; L, latrines. R : restauration de M3.

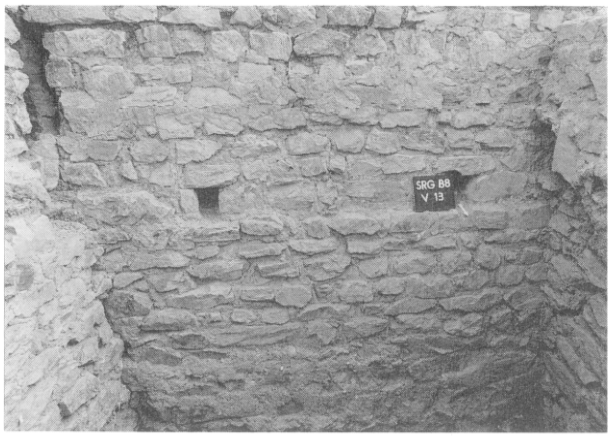

Fig. 46 — Zone V : mur M1 avec deux trous de boulin (état 2A) avec les traces du mortier de support de l'enduit mural (état 2B).

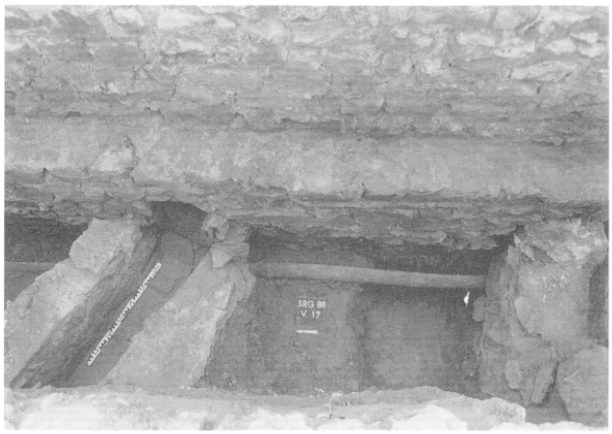

Fig. 47 — Zone V : tuyau en plomb (état 2A) recouvert par l'égout M58 (état 2B) et coupé, à droite, par l'égout M27 (état 3) issu de la maison au Vestibule à Colonnes. En haut, le mur M3 (états 2C et suivants) repose sur la fondation M45 du portique du Bâtiment Commercial (état 2B).

la nature des marchandises vendues ou éventuellement fabriquées.

Compte-tenu des vestiges mis au jour, la question se pose de savoir si cet édifice a réellement fonctionné dans cet état d'achèvement. Dans cette première phase, l'absence d'évacuations, malgré leur prise en compte dans le collecteur de la rue (fig. 48), laisse penser à une étape avortée de la construction, d'autant plus que le réseau d'égouts de la phase suivante utilisera un nombre identique de débouchés, positionnés à peu de distance de ceux initialement prévus, aussi bien pour le Bâtiment Commercial que pour les Grands Entrepôts (fig. 49).

L'installation du tuyau d'adduction en plomb, quelle qu'ait été sa destination, irait à l'encontre de cette hypothèse, de même que la présence de la canalisation de vidange provenant de la maison voisine. Ce conduit se déverse dans la paroi de l'égout par un orifice comparable, en altitude, aux débouchés inutilisés. Ces éléments indiquent que les aménagements sont bien réalisés pour une utilisation du bâtiment à ce niveau. Par ailleurs, l'établissement de la phase suivante

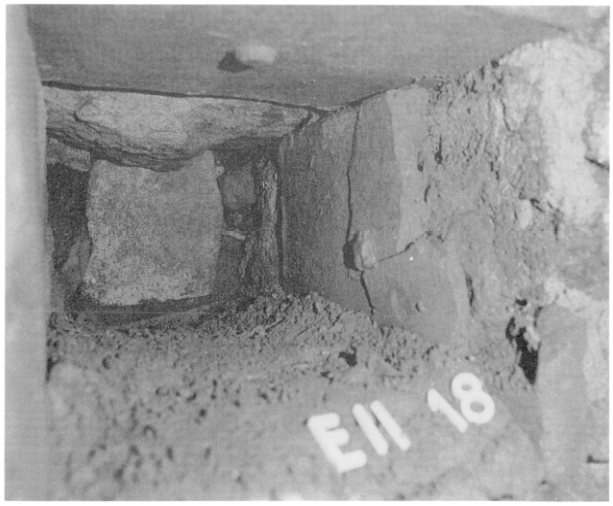

Fig. 48 — Egout de la Voie II : débouché n° 18, obstrué par un bloc de pierre (état 2B de la Voie II).

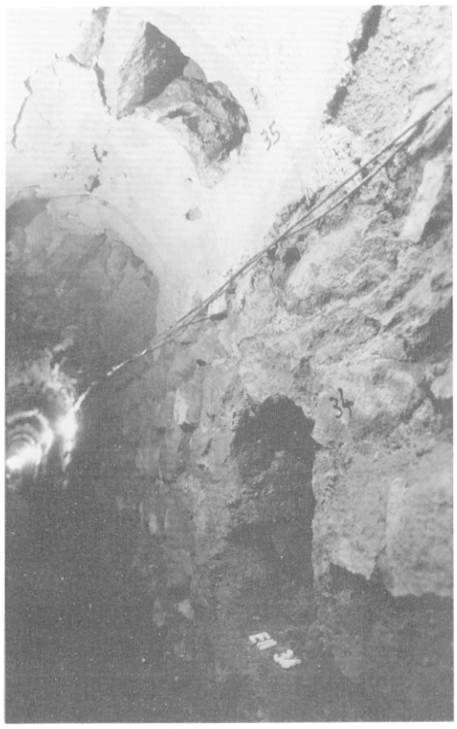

Fig. 49 — Egout de la Voie II : sous la porte charretière des Grands Entrepôts, le débouché n° 34 (état 2B de la Voie II) est remplacé par le débouché n° 35 (restauré).

survient après la reconstruction de certains murs, ce qui peut signifier qu'une détérioration de l'édifice était alors intervenue ou que le bâtiment initial nécessitait une adaptation.

Le projet initial devait vraisemblablement être proche de celui qui sera mis en œuvre à l'état 2B. L'inachèvement que l'on décèle paraît plutôt lié à une modification dans l'aménagement général du quartier. La nouvelle contrainte semble être la nécessité de rehausser le niveau général du terrain. Dans l'attente de la mise à exécution du projet, le bâtiment a dû servir dans l'état soit à sa destination première, soit à des activités de remplacement ; le choix de l'une ou l'autre de ces options étant conditionné par le besoin réel des aménagements hydrauliques pour le bon fonctionnement de cette structure.

ETAT 2B
(SECONDE MOITIÉ DU Ier S. après J.-C.)

Caractéristiques techniques

L'ossature initiale du bâtiment subit une réfection qui touche la façade, le mur nord et certains murs de refend.

Ainsi, la fondation du portique est rehaussée d'environ 0,80 m de manière non uniforme (fig. 45). En examinant le relevé en élévation de ce mur, M45, nous observons deux massifs biseautés aux extrémités nord et sud qui correspondent à des emplacements de piliers accolés aux murs limitrophes. Si le massif nord demeure isolé, il n'en est pas de même pour le sud qui est englobé dans la fondation générale[70]. Celle-ci, pour sa part, s'avère homogène et possède une assise sommitale plane à peu près jusqu'à sa liaison avec l'égout M61. A cet endroit, faisant face à l'extrémité du mur de refend M23, une excroissance indique l'emplacement d'un pilier.

Nous sommes en droit de penser que les blocs cubiques qui composaient sans doute les piliers étaient posés soit simplement sur la fondation, soit sur un petit socle maçonné comme nous le laisse supposer une pierre unique, située au-dessus du passage du conduit M58, qui constitue le seul témoin rattachable au pilier implanté à la limite des cellules 4 et 5.

Autre point curieux, on ne retrouve pas la trace de M45 en face de la cellule 7. Son emplacement étant occupé par la fondation en tranchée étroite du mur ultérieur et par les couches répandues dans le portique, il semble n'avoir jamais été construit sur cette portion (fig. 42). Dans le cas contraire, on peut s'interroger sur la raison d'une récupération limitée.

La cause de cette interruption est certainement liée au problème que pose l'accès à ce bâtiment depuis la rue. En effet, lors de sa construction, le base du portique, du côté sud, est surélevée d'environ 0,80 m[71] par rapport au niveau de la chaussée, M45 jouant le rôle d'un mur de terrasse. Au nord, du fait de la présence de l'aménagement particulier et de la pente de la voie consécutive à l'installation de l'égout, il ne demeure, au pire, qu'une dénivellation de 0,40 m entre le sol du portique et le niveau de circulation extérieur. Si le passage à cet endroit peut s'effectuer sans trop de difficulté[72], il n'en est pas de même sur le reste de la façade où la présence d'au moins un escalier s'avère nécessaire, celui-ci devant obligatoirement être placé dans la rue. Compte-tenu des enseignements tirés du positionnement des ornières (cf. *supra*, p. 32), l'existence d'une volée de trois ou quatre marches est tout à fait envisageable.

En ce qui concerne le reste du bâtiment, le mur limite nord et le mur de refend M26 sont reconstruits à partir du ressaut. On note en effet l'absence de trous de boulin, une teinte de liant sensiblement différente et un

70 Ces deux massifs indiquent une étape transitoire de la construction qui semble correspondre à la mise en place de repères ponctuels au niveau de l'altitude finale d'utilisation.

71 Intégrant une épaisseur de stylobate de 20 cm, cette valeur est prise par rapport à la couche Voie II 2 46, premier niveau de rue susceptible de fonctionner avec ce bâtiment.

72 Deux marches implantées dans la largeur du mur suffisent pour assurer la liaison. Cette solution n'a pu être que temporaire jusqu'au moment où, la chaussée subissant un relèvement régulier, les deux niveaux se sont trouvés en concordance. Nous pouvons aussi envisager qu'un bombement de la chaussée rattrape ce décalage.

léger dégoulinement du mortier de l'élévation sur le ressaut, inexistant pour les maçonneries non reprises. Au delà de ces caractéristiques, les nouvelles réalisations sont identiques aux précédentes : mêmes joints grossièrement soulignés au fer, mêmes matériaux et mêmes largeurs. M30 et M23 pourraient avoir été repris, mais leurs dégagements trop partiels empêchent d'avoir la certitude absolue de cette opération. Seuls les murs limites sud et ouest, M1 et M406, ainsi que le mur de refend M4 sont conservés dans leur état initial[73]. M406 a sans doute fait l'objet d'une reprise ponctuelle à la hauteur de M26, mais ici encore une analyse plus précise de leur relation a été gênée par une fouille limitée et la présence de l'égout M27.

Les cellules sont dorénavant toutes dotées de fermetures (fig. 50). Leur réalisation dépend de la configuration antérieure. Ainsi, dans le cas des cellules 6 et 7, M93 et M79 sont exécutés en tranchée étroite à partir du sommet des remblais apportés pour l'aménagement de la nouvelle phase. De son côté, le mur de fermeture de la cellule 2 possède une fondation exécutée en élévation, pourvue de joints sommairement soulignés au fer, reposant sur la maçonnerie antérieure[74].

Ces fondations, profondes de 1,40 m, sont couronnées par une assise débordante qui donne à ces murs une largeur sommitale importante variant de 0,65 m à 0,90 m (fig. 43). La surface de cette dernière est parfaitement lissée sur toute la longueur avec, parfois, des empreintes ténues dans le mortier (fig. 51). Les coupes stratigraphiques montrent la présence d'un aménagement longitudinal qui a disparu. Si l'on considère M79, le mieux conservé et le plus apparent de ces murs, une trace rougeâtre large d'environ 25 cm se retrouve entre deux dés de pierre, l'un (M85) situé contre le mur limite M25, l'autre (M99) à l'extrémité du mur de refend M23. La largeur modeste indique plutôt l'emplacement d'une sablière basse qui, suivant les murs considérés, a brûlé ou a été récupérée.

Du côté de la rue, les extrémités des murs de refend, ainsi que celles des murs limites latéraux, sont pourvues de blocs en molasse, de sections sensiblement carrées, dont les largeurs de faces sont comprises entre 0,60 m et 0,65 m, les hauteurs demeurant inconnues. Ces dés apparaissent seulement au-dessus des ressauts, non pas directement sur ceux-ci mais sur des massifs de maçonnerie d'une vingtaine de centimètres liés aux fondations des seuils des boutiques. Ils s'avèrent donc mis en place à l'occasion de cet état 2B, y compris pour

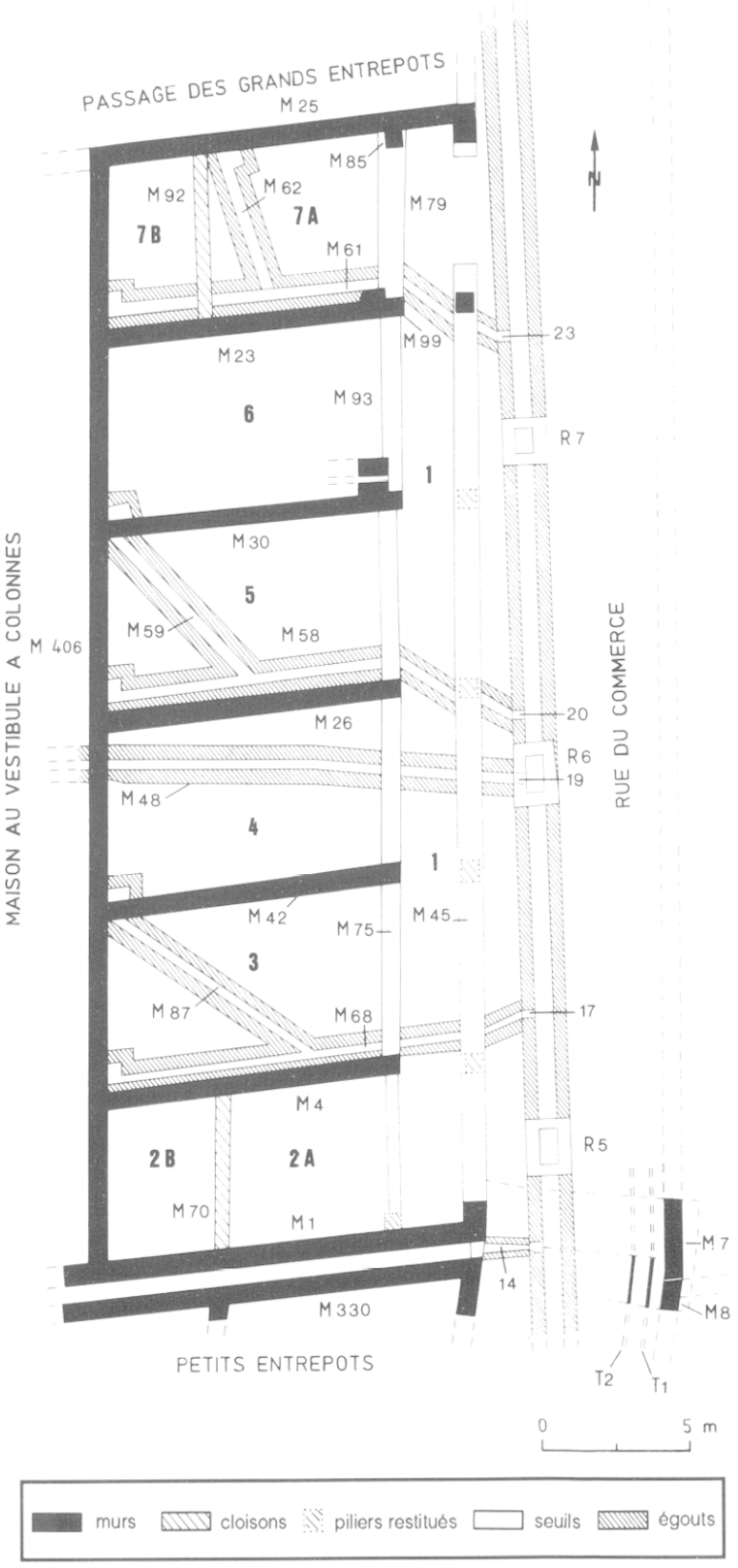

Fig. 50 — Plan de l'état 2C de la Voie II (rue du Commerce) et de l'état 2B de la zone V (Bâtiment Commercial).

73 La construction du bassin en U de l'état 4 empêche de savoir ce qui se passait pour le dernier mur de refend M42.

74 On ne peut totalement exclure la possibilité d'un mur unique, différent de ses congénères du simple fait d'une édification antérieure au remblaiement général. Si tel était le cas, il n'y aurait pas de fermeture maçonnée attestée à l'état 2A.

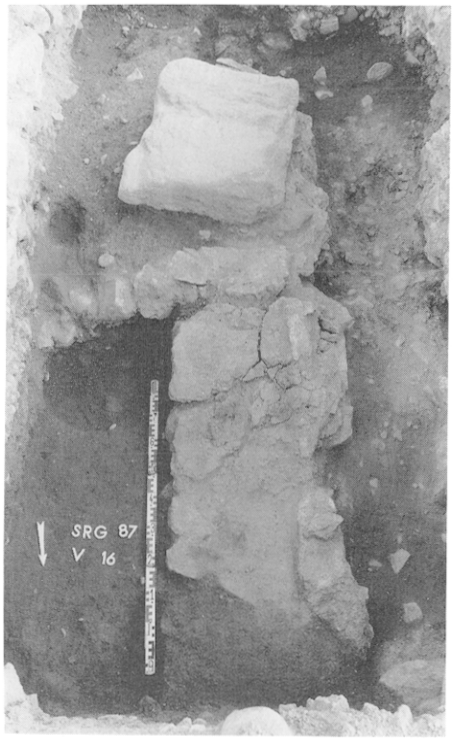

Fig. 51 — Zone V, cellule 5 :
seuil M78 avec trace de sablière et bloc d'extrémité en molasse du mur de refend M26 (état 2B).

les murs qui n'ont pas été repris, à l'exemple de M1. En ce qui concerne celui-ci, une certaine irrégularité du parement nous laisse penser qu'initialement aucun bloc n'était installé et que la maçonnerie supérieure se poursuivait jusqu'à l'aplomb de la rue, suivant en cela la fondation (fig. 46).

La cellule 7 possède une ouverture réduite à cause d'un bloc placé contre le mur limite nord, reposant sur le mur de fermeture. Il peut en aller de même pour la cellule 2 par raison de symétrie. Ces éléments d'encadrement ont d'ailleurs leurs pendants dans le portique, indiqués par les massifs biseautés, M101 et M102 (fig. 45). Ainsi, au moins pour le rez-de-chaussée, nous avons une homogénéité structurale de la façade avec une colonnade, sans doute constituée de piliers en molasse, à laquelle répondent les montants verticaux des cellules. Cet aménagement détermine des baies régulières, à l'exception de celles des extrémités qui sont plus étroites.

Aménagements intérieurs

L'implantation d'un réseau d'égouts représente l'événement majeur de l'état dans la mesure où les conduits, établis en étroite connexion avec les murs de fermeture et le mur de façade, font partie intégrante du nouveau bâtiment. Si, à première vue, la distribution des canalisations semble répétitive, elle présente toutefois plusieurs singularités qui confèrent une certaine originalité aux différentes cellules.

Les sols correspondent à des surfaces de remblais de natures variées. Compte-tenu des importants tassements de terrain qui ont affecté l'ensemble de la zone (jusqu'à 40 cm), seule la base des enduits fournit une indication fiable sur le niveau de circulation.

• Portique 1

Nous n'observons pas d'aménagement notable, si nous exceptons le passage de trois conduits d'évacuation. Bien que ceux-ci soient équidistants à la sortie des cellules, ils forment ensuite des chicanes qui rompent cet agencement régulier. Ils se greffent tous les trois sur le collecteur à la base de la voûte, soit à une altitude moyenne de 150,20 m.

Concernant leur réalisation, plusieurs constatations s'imposent. Les couvertures étaient constituées de planches en bois dans le portique, puis de dalles de pierre sous la chaussée. Lors du franchissement du mur de façade, quatre briques délimitent les orifices selon un schéma identique à celui qui a été utilisé dans l'égout de la rue pour les débouchés inemployés de l'état antérieur (fig. 24). Mais, dans le cas présent, au point de raccordement avec l'égout, ce principe n'est pas appliqué : seul le fond des conduits est pourvu de brique. Cette différence provient du fait qu'il n'y a pas reconstruction mais simple percement de l'égout principal afin de permettre le passage des effluents[75].

Les murs latéraux qui ferment le portique à ses deux extrémités sont dotés d'un enduit dont il ne reste que le mortier de support. Sa base se situe à 152,04 m au sud et à 151,95 m au nord.

Il semble que le tuyau en plomb posé à la phase précédente demeure en service. En effet, intégré dans la nouvelle façade, il n'a pas été récupéré lors du rehaussement. Il se retrouve ainsi enfouit à une grande profondeur qui l'a préservé lors de l'abandon du bâtiment (fig. 47)[76].

• Cellule 2

Cette boutique méridionale constitue une exception car elle se trouve être la seule à ne pas posséder d'égout. Certes, en raison de l'implantation discontinue des zones de fouilles, il existe la possibilité d'un bassin qui serait situé à l'extrémité est du mur de refend et qui se raccorderait dans le portique au conduit M68. Mais cette disposition s'avère trop différente de la structuration appliquée aux autres cellules pour être retenue.

La cellule est subdivisée par une cloison nord-sud, M70, implantée aux trois cinquièmes de sa profondeur. Sa fondation repose sur le ressaut des murs latéraux. Elle présente une assise supérieure lissée, indice d'une

75 Les orifices du mur de façade sont réalisés lors de sa construction même s'ils se trouvent dans le mur antérieur. Il est ainsi plus aisé de peaufiner leur réalisation.

76 La profondeur est telle que l'égout M58, issu de la cellule 5, passe au-dessus.

élévation à pan de bois. La plus grande des deux pièces ainsi délimitées, pièce 2A, ouvre sur le portique tandis que l'autre, pièce 2B, constitue une arrière-boutique dans laquelle subsistent des traces d'aménagement : un enduit peint est conservé sur la paroi septentrionale et sur la moitié nord de la paroi ouest (fig. 52). Sa base indique que le niveau du sol se trouvait à la cote 152,00 m[77]. La plinthe blanche mouchetée de noir et de rouge est découpée en grands (90 à 95 cm de large) et petits panneaux (20 cm) par des bandes verticales noires. Sur le mur M406, deux grands panneaux et trois petits (un central et un à chaque angle) peuvent être restitués sur la longueur tandis que trois grands et quatre petits s'insèrent, sans difficulté, sur le mur M4 jusqu'à la cloison M70.

Par ailleurs, un massif de maçonnerie de 0,50 m à 0,60 m de côté pour une hauteur conservée de 0,30 m, est posé sur le sol, suivant l'axe est-ouest de la pièce, à 0,65 m du mur du fond. Sa position médiane tend à indiquer l'emplacement d'un relais de plafond ou de charpente. Mais son aspect plutôt grossier et l'absence de fondations laissent envisager d'autres destinations et même la possibilité qu'il s'agisse d'un fragment de mur abandonné lors de la destruction du bâtiment.

Une fondation très sommaire, d'orientation sensiblement est-ouest, a été mise au jour à 1,40 m du mur. Nous sommes peut-être en présence d'une subdivision de la pièce 2B qui se termine à 1,50 m de la paroi ouest. Cette interruption pourrait correspondre à une porte de communication, mais dans ce cas, le massif maçonné, précédemment décrit, se situe au milieu de ce passage (fig. 53).

• Cellule 3

A l'image des cellules 5 et 7, deux conduits traversent la pièce, en provenance des deux extrémités de la paroi ouest. Le premier, collé le long du mur sud, parcourt toute la longueur de la cellule[78], traverse le portique en changeant légèrement d'orientation pour se déverser dans l'égout de la rue. Le second, d'axe nord-ouest-sud-est, récupère dans l'angle nord-ouest de la pièce des eaux peut-être issues de la cellule 4, selon le principe appliqué pour la cellule 6. Il fusionne ensuite avec le premier au tiers avant de la boutique.

A la hauteur de l'entrée, les piédroits de l'égout sont au même niveau, voire légèrement plus haut que le sommet de la fondation. Cette disposition, compte tenu de son emplacement, constitue l'indice de la présence d'un escalier, similaire à celui qui est restituable dans la cellule 6.

77 Cette information est importante puisque, du fait du fort tassement des couches, le sol en terre se trouve à l'heure actuelle au niveau des ressauts des murs, soit une trentaine de centimètres plus bas.

78 Un sondage ancien occupe tout le fond de la cellule. Il n'a pas été suffisamment redégagé pour que l'on puisse observer l'extrémité ouest de l'égout.

Fig. 52 — Zone V : peinture murale dans l'angle nord-ouest de la cellule 2 (état 2B). Au-dessus de l'enduit, reprise M95 (état 3) du mur de refend M4, avec, à l'extrémité gauche, l'empreinte d'un dé de pierre. Sur le mur, radier de la mo-saïque du *triclinium* (état 4).

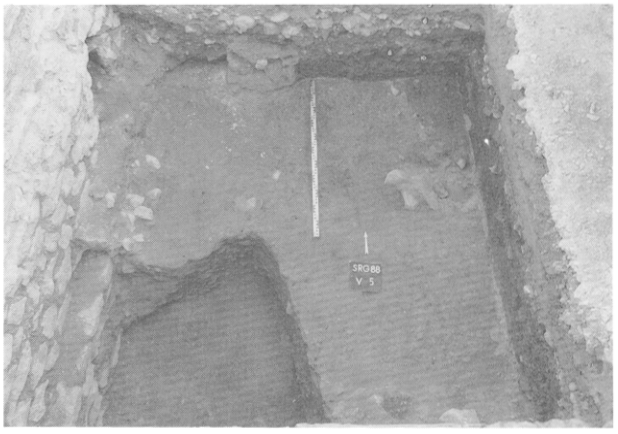

Fig. 53 — Zone V, cellule 2 : sur la gauche, trou dans le mur M406 (état 2C) correspondant à la récupération d'un tuyau en plomb desservant la maison au Vestibule à Colonnes. Au centre et sur la droite, support de pilier (?) et maçonnerie sommaire (cloisonnage ?) (état 2B).

Fig. 54 — Zone V : peinture murale de la cellule 4 (état 2B). En haut, à gauche, bouchage M77 (état 3) de la porte (état 2C) qui assure la communication avec la maison au Vestibule à Colonnes. Au centre, dalles de granite assurant la couverture de l'égout M27 (état 3).

Fig. 55 — Zone V : sous le portique 10 et la branche nord du bassin en U (état 4), égouts M59 et M 58 de la cellule 5 (état 2B).

Du mortier, support d'un enduit peint récupéré, demeure visible sur la paroi ouest, seule conservée en élévation. Sa base fixe le niveau du sol vers la cote 152,00 m.

• Cellule 4

Sa principale caractéristique est d'être traversée par l'égout de vidange du bassin de la maison des Dieux Océans. Compte-tenu des transformations ultérieures, il est difficile de savoir si ce conduit a aussi été utilisé pour les besoins de la boutique. Le fait qu'il ne reçoive aucun des égouts créés lors de l'aménagement de cet état[79], associé à la possibilité d'une évacuation située dans l'angle sud-ouest, indique plutôt une totale indépendance.

A la différence des cinq autres cellules, l'enduit mural débute directement sur le ressaut des murs latéraux, à la cote 151,56 m, ce qui correspond à un niveau de circulation placé en contrebas des sols avoisinants (fig. 54). La raison d'être de cette différence tient sans doute au passage de l'égout de vidange et à la nécessité de pouvoir le curer plus aisément[80]. Il est vraisemblable que ce décalage était rattrapé d'une manière ou d'une autre (marche, pente légère) à la hauteur du seuil d'entrée qui se situe à la même altitude que ceux des autres cellules.

La peinture originelle est conservée sur les murs M406 et M26. Il n'existe pas de sous-plinthe et la plinthe blanche peut être observée sur toute sa hauteur de 45 cm. Elle est séparée de la zone médiane par un filet noir qui remonte perpendiculairement dans les angles des parois. La zone médiane est composée d'une juxtaposition de panneaux dessinés sur le fond blanc, soit par des filets verticaux noirs avec un encadrement interne rouge, soit uniquement par des filets rouges, le filet noir servant alors uniquement de bandeau à la plinthe et d'encadrement à la paroi. Comme pour l'enduit de la cellule 2, la couche picturale, constituée de chaux, est appliquée sur un mortier gris, assez grossier, composé de sable et de chaux.

• Cellule 5

La cellule 5 offre la même organisation hydraulique que la cellule 3, avec deux évacuations qui desservent les angles nord-ouest et sud-ouest et qui se raccordent approximativement au milieu de la pièce (fig. 55). Exutoire du bassin situé dans la boutique voisine, l'égout oblique M59 traverse le mur septentrional, au sud duquel une amphore Dressel 20 au fond percé est installée le col dans le conduit, constituant un évier de fortune, ajouté après coup, peut-être lors de l'état 2C (fig. 56).

Le fond des conduits est composé d'un radier pavé de briques disposées transversalement par rapport au sens d'écoulement. La couverture était constituée de planches, d'épaisseur indéterminée, qui reposaient sur des traverses en bois encastrées dans la dernière assise conservée des piédroits. Ces derniers sont réalisés avec des moellons maçonnés, sauf au raccordement des deux

79 Cet égout préexistant et plus central aurait pu récupérer les effluents des cellules 3 et 5, tandis que celui de la cellule 7 pouvait desservir la cellule 6. Dans ce cas, deux égouts principaux suffisaient pour l'ensemble du bâtiment.

80 Le sommet des piédroits se trouve à la cote 150,67 m, soit déjà 1 m en dessous du sol. Le conduit est très étroit (0,40 m) et profond (0,70 m). Lorsqu'il s'agit de descendre dedans, l'opération s'avère délicate, voire périlleuse pour les tuniques !

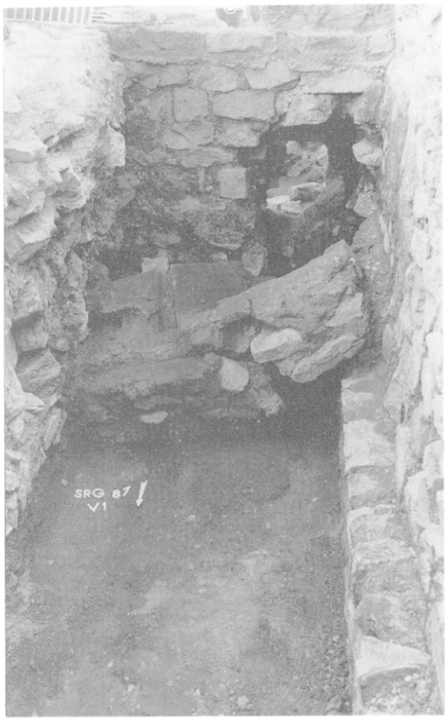

Fig. 56 — Zone V.
A gauche, angle nord-ouest de la cellule 5 : amphore Dressel 20 (état 2B ou 2C) posée, le col en bas, sur l'égout domestique M59 (état 2B).
A droite, angle sud-ouest de la cellule 6 : réceptacle et passage de l'égout M59 (état 2B) à travers le mur M30.

canalisations où la brique remplace la pierre. Contrairement à ce qui se passe pour les autres jonctions repérées dans le bâtiment, le fond de l'égout oblique M59 est surélevé d'une épaisseur de brique par rapport celui de M58.

Dans cette cellule, aucune trace de mortier n'est conservée sur les murs dégagés. Mais le niveau de conservation des conduits indique, par comparaison, un sol se situant vers 152,00 m.

• Cellule 6

Moins explorée que ses voisines, cette pièce nous apporte cependant des éléments intéressants. Ainsi, nous observons la présence d'un bassin de récupération d'effluents directement collé contre les parois de l'angle sud-ouest et dont le fond repose sur le ressaut des murs (fig. 56b). Le réceptacle (0,64 m x 0,48 m) est bordé par des murets de 0,30 m de large sur les deux côtés tournés vers l'intérieur de la pièce.

Dans l'angle sud-est, une structure formée de deux murets parallèles nous indique l'existence d'un escalier conduisant à un étage (fig. 57). Ces deux maçonneries, enterrées sur 0,60 m, émergent légèrement au-dessus du sol et du seuil. La dernière assise des fondations est lissée et reçoit des briques de terre crue. Dans l'état de conservation des vestiges, nous ne pouvons préciser si cet escalier débouchait directement sur le portique ou sur un palier légèrement en retrait qui aurait permis une communication directe avec la boutique.

Fig. 57 - Zone V, angle sud-est de la cellule 6 : fondation du seuil et base d'escalier (état 2B). En haut, la fondation du mur M20 (état 3) reprend l'emplacement du dé de pierre qui marque l'extrémité du mur de refend M30.

Le seuil de la cellule a fait l'objet d'un rehaussement d'une quinzaine de centimètres. Sur le sommet lissé de la fondation, une assise de pierres plates est rajoutée dans la partie centrale, correspondant à l'emplacement de la sablière. Comme l'altitude finale est identique à celle des autres seuils, nous pouvons envisager la possibilité d'une erreur d'exécution qui aurait ainsi été rattrapée. Les traces d'enduits montrent que le sol se trouvait vers 151,98 m.

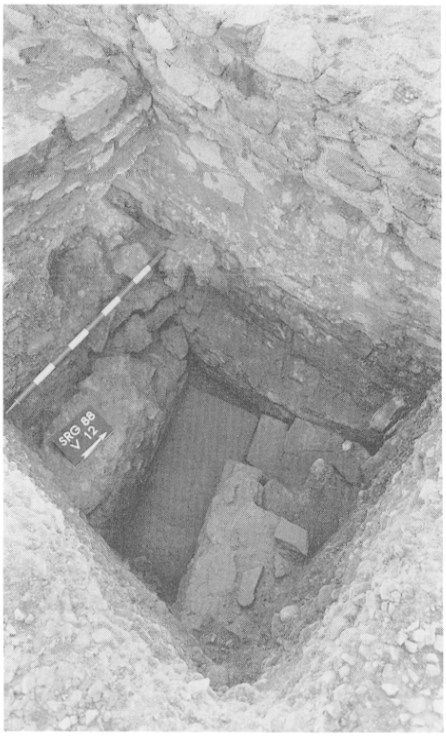

Fig. 58 — Zone V, cellule 7 : réceptacle de l'angle nord-ouest de la pièce 7A et départ de l'égout M62 (état 2B).

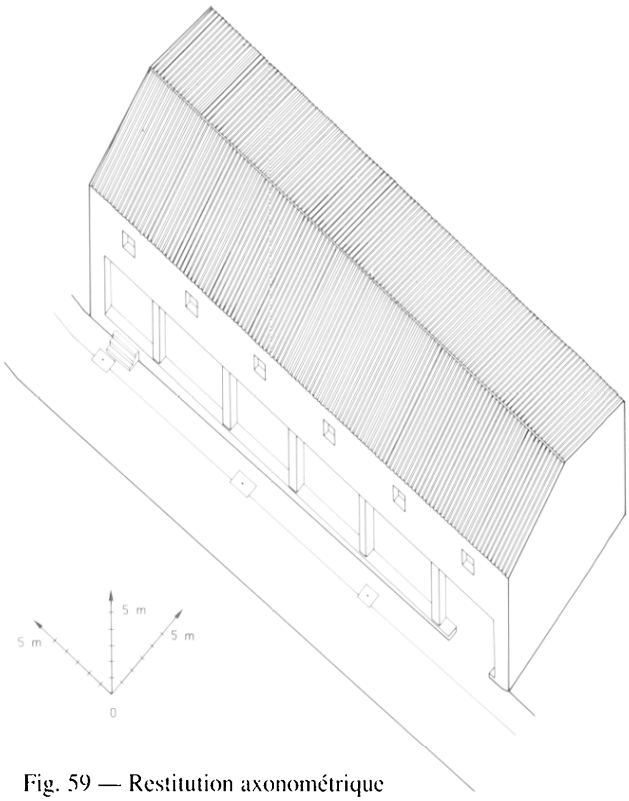

Fig. 59 — Restitution axonométrique du Bâtiment Commercial (état 2B).

• Cellule 7

Placée aux deux tiers de la profondeur de la cellule, une cloison nord-sud détermine une boutique (pièce 7A) et une arrière-boutique (pièce 7B)[81].

Le réseau d'eaux usées est identique en principe à celui des cellules 3 et 5, à la seule différence que ce n'est pas l'angle nord-ouest de la cellule qui est desservie mais l'angle nord-ouest de la pièce 7A. L'égout oblique, qui a ainsi une orientation plus méridienne, évacue les eaux d'un bassin, de 0,70 m par 0,50 m de dimensions internes (fig. 58). Sur le côté nord de ce bassin, une «flaque» de plomb fondu témoigne d'une installation hydraulique (réservoir, tuyau...) détruite lors de l'incendie qui marque la fin de cette phase.

La jonction des deux conduits s'effectue approximativement aux deux tiers de la pièce 7A. A cet endroit, des conditions plus favorables de conservation nous permettent d'observer que ces égouts sont enfouis sous le sol à une trentaine de centimètres de profondeur. La dernière assise des piédroits repose sur le ressaut, recouvre les traverses et encadre ainsi la planche de couverture dont l'épaisseur reste indéterminée mais qui ne doit pas excéder la hauteur de la dernière assise, soit une dizaine de centimètres. Les traverses possèdent une hauteur de 10 cm pour une largeur de 8 cm, elles sont encastrées d'environ 25 cm dans les piédroits, ce qui leur confère une longueur d'un peu plus de 1 m. Ce dispositif laisse ainsi au conduit une hauteur utile de 0,60 m pour une largeur de 0,40 m.

Sur le côté gauche de l'entrée, le long du mur sud, l'émergence d'un muret par rapport au seuil laisse supposer un escalier, malgré l'absence de la paroi nord, non dégagée. Le sol se situait vers la cote 151,88 m, d'après la base du mortier de support des enduits muraux.

Destination du bâtiment

Cette fois, le bâtiment est achevé, comme l'indiquent le raccordement des égouts, la présence des fermetures et des enduits peints. Constituant, au moins dans les premiers temps, un promontoire au-dessus de la chaussée, il possède un accès à chaque extrémité, l'un, au sud, marqué par un escalier, l'autre, au nord, plus ou moins de plain-pied[82].

81 Par rapport à la cellule 2, l'implantation légèrement différente de la cloison permet d'obtenir une pièce arrière de superficie comparable.
Pièce 2A : 5,25 m x 4,95 m, soit 26 m^2 ; pièce 2B : 4,90 m x 3,75 m, soit 18 m^2.
Pièce 7A : 5,80 m x 5,30 m, soit 31 m^2 ; pièce 7B : 5,30 m x 3,20 m, soit 17 m^2.

82 Une ouverture de cette nature a déjà été rencontrée dans le portique sur rue de l'état 2A de la maison des Dieux Océans, en face de l'entrée principale (Desbat *et alii*, 1994 : chap. III - L'état 2A, Le contexte urbain). Notons qu'ici, les accès sont situés dans les deux entrecolonnements restreints du portique.

Pratiquement aucun indice d'occupation n'est perceptible, ce qui soulève encore une fois le problème de la nature des commerces exercés dans les différentes boutiques. Il n'apparaît pas que l'une d'entre elles ait plus «vécu» qu'une autre. L'hypothèse de planchers couvrant chaque cellule est envisageable, mais reste à démontrer. Les traces ténues retrouvées sur les sols, ainsi que les maigres résidus déposés sur le fond des conduits, peuvent toutefois signifier que ces locaux étaient destinés à la vente plutôt qu'à la fabrication, la première laissant souvent les locaux plus propres que la seconde.

Le rythme régulier de la construction auquel s'adjoint la présence de plusieurs escaliers nous oriente vers le schéma suivant : boutique au rez-de-chaussée associée à un logement situé à l'étage (fig. 59). Cette stricte adéquation, qui se retrouvera au IIe s. dans la partie centrale du «Marché» (zone II) et dans laquelle chaque entité est équivalente, semble combattue par le particularisme des aménagements fonctionnels, introduit dès le départ. Cette individualisation des boutiques correspond-elle à une spécialisation déjà définie lors de la construction ? Cette hypothèse n'est pas à écarter dans la mesure où ce bâtiment commercial est attaché à une *domus*, du moins lors de sa construction. Il est tout à fait envisageable que toutes ses cellules, ou une partie seulement, aient été utilisées par le propriétaire de cette demeure dans le but de vendre les produits issus de ses domaines ou provenant de ses activités commerciales.

En ce qui concerne la décoration intérieure, les peintures sont très sommaires tant au niveau du choix des couleurs et du mortier qu'à celui de l'organisation du décor. Elles se rattachent aux décors des pièces secondaires bien connues dans l'ensemble du monde romain.

ETAT 2C

Un violent incendie affecte la partie nord du bâtiment. Malgré la présence des enduits, les parois de la cellule 6 sont rougies à cœur. Les bassins mis au jour dans les deux boutiques septentrionales sont alors obstrués par des décombres (briques de terre, tuiles, moellons, mortier), ce qui n'est pas le cas des égouts qui ont été protégés par l'épais remblai dont ils sont recouverts.

Caractéristiques

Ce sinistre entraîne un réaménagement notable du bâtiment qui en modifie la destination plutôt que le plan (fig. 60).

Si les murs de refends ne sont pas arasés et paraissent être réutilisés tels quels, les piliers du portique cèdent la place à un mur continu, M3. Cette transformation majeure montre que les parties hautes de l'édifice ont été profondément touchées par l'incendie ce que confirme le remplacement de certains blocs, placés aux extrémités des murs de refend, par des maçonneries assez grossières (M80 : fig. 61) ou par de nouveaux

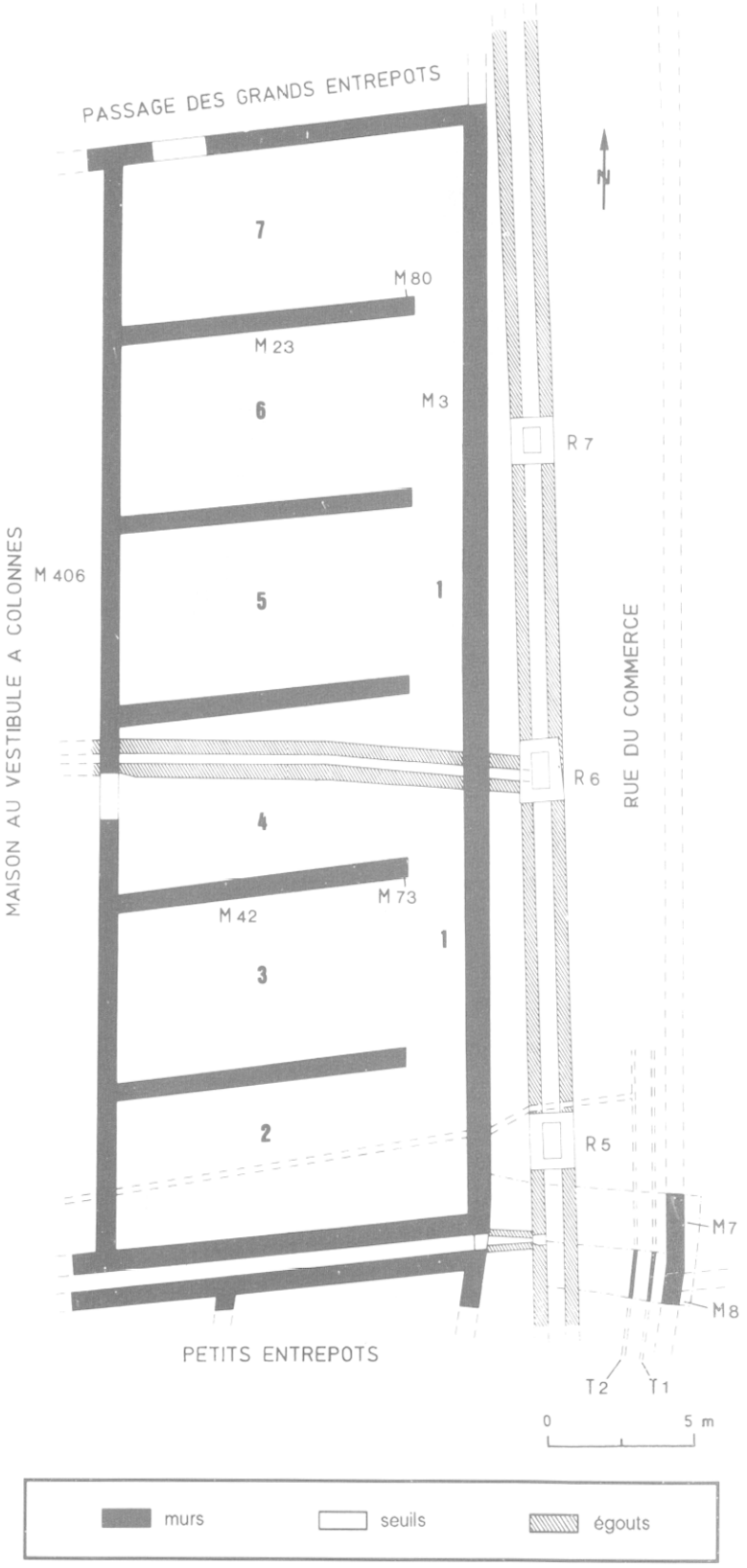

Fig. 60 — Plan de l'état 2D de la Voie II (rue du Commerce) et de l'état 2C de la zone V (Bâtiment Commercial).

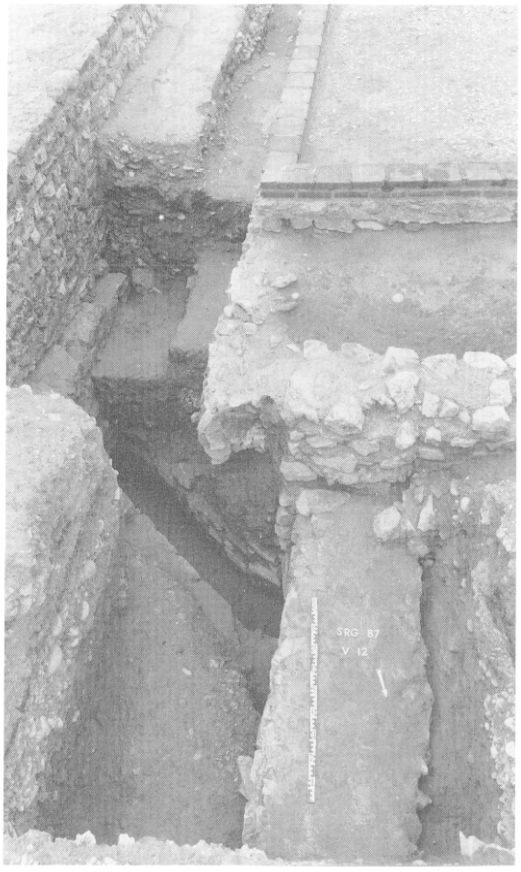

Fig. 61 — Zone V : au premier plan, fondation du seuil de la cellule 7, égout M61 et amorce d'escalier (état 2B). Reprise maçonnée M80 (état 2C) à l'emplacement du dé de pierre placé à l'extrémité du mur de refend M23 (état 2B). A gauche de cette reprise, fondation de la cloison M34 (état 3).

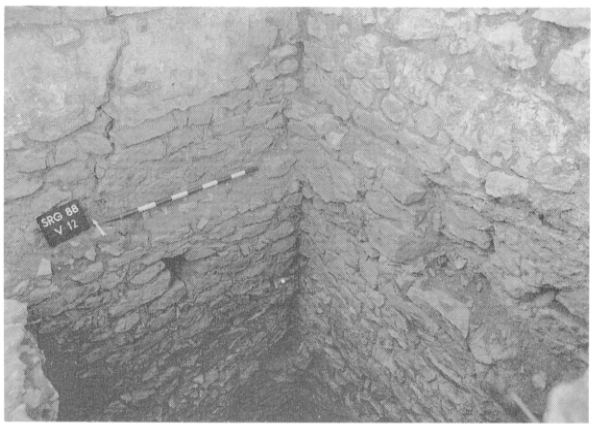

Fig. 62 — Zone V : angle nord-est du portique 1 (état 2B). Sur la droite, le mur de façade M3 (état 2C) porte les traces d'un crépi blanc qui se retrouve, à gauche, sur le mortier de support de la peinture murale disparue de l'état 2B.

blocs (M73). C'est aussi à ce moment que se place la récupération de l'encadrement nord de la cellule 7 et de l'ensemble des seuils, ainsi que la récupération de la plupart des enduits muraux[83].

Un nouveau sol composé de matériaux incendiés est alors installé partout à une altitude qui varie, du nord au sud, de 151,80 m à 152,10 m, ce qui correspond à peu de chose près au niveau de circulation antérieur.

Par rapport à l'état 2A, le plan au sol reste sensiblement le même : les six pièces ouvrent sur l'ancien portique, transformé en une sorte de couloir dont les deux extrémités sont intégrées aux cellules correspondantes. En effet, la présence d'un crépi blanc appliqué sur les parois de la cellule 7, y compris sur le mur de façade, indique un agrandissement de cette pièce (fig. 62) et sans doute de la cellule 2, par symétrie. En ce qui concerne les cloisons internes, rien ne permet de préciser leur devenir, mais nous pouvons envisager qu'elles aussi ont été détruites[84].

Par ailleurs, la plupart des égouts restent dégagés, même si certains réceptacles de départ sont manifestement obstrués. Le fait qu'ils demeurent dans cet état montre cependant qu'il n'y a pas de volonté de remettre en service le réseau tel qu'il existait. L'installation de l'amphore Dressel 20 comme évier dans la cellule 5 correspond à un aménagement ponctuel et sommaire qui pourrait appartenir à cette époque.

Portes et débouchés

Se pose le problème de l'ouverture de ce bâtiment sur l'extérieur. En effet, le fait que le sol recouvre les entrées des boutiques montre bien que la nécessité de fermeture n'existe plus à cet emplacement. Par ailleurs, le nouveau mur de façade M3 présente, au-dessus de ce sol, une élévation, très largement dégagée lors des fouilles, exempte de toute trace d'ouverture (fig. 45). Si la possibilité d'un escalier de quelques marches, situé à l'emplacement de l'entrée de la maison au Bassin Excentré, ne saurait être totalement écartée, son existence reste à prouver tandis que l'absence d'amples ouvertures paraît certaine et évoque un bâtiment fermé d'où a disparu la vocation commerciale, tout au moins la fonction d'étalage propre à cette destination.

Si l'on en juge par le bouchage existant dans le mur limite nord de la construction, il semble qu'une porte, d'une largeur de 1,80 m environ, ait été percée offrant

83 De ces enduits, il ne reste que ceux qui ont été décrits. Pour les autres, seuls subsistent le mortier d'accrochage (fig. 46 et 62). Ainsi, les enduits ont été déposés des murs et ont été emportés hors du bâtiment. Cette constatation nous amène à penser que le même phénomène s'est produit avec les peintures murales de l'état 3A de la maison des Dieux Océans.

84 Il en est vraisemblablement ainsi au nord tandis qu'au sud, la construction ayant moins souffert, leur conservation est envisageable mais pas certaine du fait de la transformation du bâtiment.

ainsi un débouché sur le passage contigu, Voie IV, (fig. 63)[85].

Une autre porte est percée dans la pièce 4 afin d'établir une communication avec le grand péristyle de la maison au Vestibule à Colonnes dont le sol du portique fait, à cet emplacement, l'objet d'un rehaussement d'une soixantaine de centimètres (sol à 151,68 m). Formulée lors de l'étude de la maison des Dieux Océans, l'hypothèse d'un passage percé dans le but de permettre le remblaiement du grand portique donne à cette porte une existence éphémère, liée à un événement précis : le passage de l'état 3A à l'état 3B (Desbat *et alii*, 1994 : chap. III - L'état 3B : l'aménagement de la partie septentrionale). Dans le contexte présent, cette interprétation est à moduler.

D'après la forme du bouchage, la base de la porte est vraisemblablement pourvue d'un seuil (fig. 54), situé vers la cote 151,91 m. Comparable à celle de la base du crépi de la cellule 7 (151,94 m) et d'une manière générale à celle du sol, cette altitude montre que cette ouverture conséquente (environ 1,50 m de large) est en relation avec le bâtiment, dont elle devient un débouché vers l'extérieur. Par ailleurs, le choix de la cellule 4 pour établir une liaison avec la maison voisine n'est pas anodin. Il s'agit en effet de la pièce qui est traversée par l'égout de vidange du bassin. Elle occupe une position centrale, situation privilégiée dans le cas d'une desserte générale de ce bâtiment.

Relation avec la parcelle voisine

Considéré du point de vue de la maison des Dieux Océans, le caractère provisoire de ce passage, situé entre deux niveaux fortement marqués (les sols antérieur et postérieur au rehaussement du grand péristyle), paraît aller de soi. En revanche, si l'on se réfère aux différents événements intervenant dans les anciennes boutiques, il convient de reconsidérer cette brièveté de vie.

Ainsi, en provenance de la rue et à destination de la parcelle voisine, une canalisation, très probablement en plomb, d'un diamètre maximal d'une dizaine de centimètres traverse toute la cellule 2. Si sa récupération a laissé des marques nettement visibles dans le mur mitoyen et dans la fondation du portique, son passage dans la pièce ne semble pas avoir laissé de trace (fig. 53). Ainsi, le tuyau devait être à peine dissimulé dans le sol, voire seulement posé dessus.

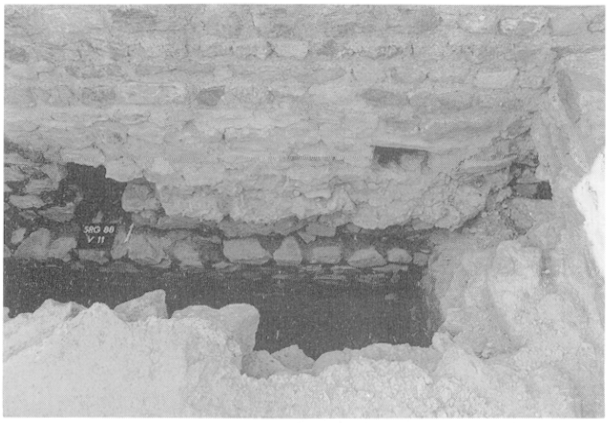

Fig. 63 — Zone V : bouchage maçonné (état 3) de la porte donnant accès au passage des Grands Entrepôts (état 2C). A gauche, orifice de l'état 2C (?) correspondant à l'élargis-sement d'un trou de boulin. Plus haut et légèrement sur la droite, passage de l'égout M100 (état 3).

Cette disposition ne se retrouve pas dans le péristyle voisin. Une tranchée de recouvrement très nette nous indique que ce tuyau était installé dans les remblais supportant le sol de terre battue de l'état 3B de la maison des Dieux Océans et se dirigeait vers l'ouest, en direction du bassin aux jets d'eaux qu'il pouvait alimenter.

Cette mise en place se fait au moment de la construction du mur de façade, M3, ou juste avant, tandis que la récupération intervient avant la pose des remblais liés à la construction de la maison au Bassin Excentré. Cette canalisation a donc la même durée de vie que cet état 2C.

Peut-on envisager que la porte reste en service alors que le remblaiement a eu lieu ? En l'absence de coupe longitudinale dans cette partie du grand péristyle, aucune preuve décisive n'est fournie par les sondages de la maison des Dieux Océans. Il peut très bien exister une différence de 0,60 m dans l'altitude du sol entre le sud de la branche du portique et la porte de communication. La distance séparant les deux points de mesure étant d'à peu près 11 m, nous observerions une dénivellation de 5,5 cm/m, c'est-à-dire une pente pas trop marquée.

Du côté de la maison au Vestibule à Colonnes, la porte se situerait dans une dépression du sol du portique. La fondation du stylobate émergerait alors au-dessus du niveau de circulation, constituant un mur bahut. L'existence d'un niveau intermédiaire dans le comblement, notamment dans la branche nord du péristyle, pourrait correspondre à cet état (Desbat *et alii*, 1994 : chap. I - Grand péristyle, voir plus particulièrement le Sondage I 62). Mais l'absence de sol de terre battue sur ce niveau ne permet pas d'avoir de certitude absolue sur la correspondance chronologique de ces couches avec le sol de l'angle sud-est du péristyle (sondage I 60).

85 Situé juste à l'ouest de cette ouverture, un trou de section rectangulaire, condamné lors du remblaiement réalisé pour l'installation de l'état 3, traverse également le mur. Il pourrait s'agir d'un égout créé durant cet état afin de remédier à la destruction du réseau. Mais, outre le fait qu'aucune trace caractéristique telle que présence de brique n'ait été conservée, il ne semble pas avoir été mis en évidence de l'autre côté du mur, lors des premières restaurations qui ont affecté ce secteur au cours des années 1970.

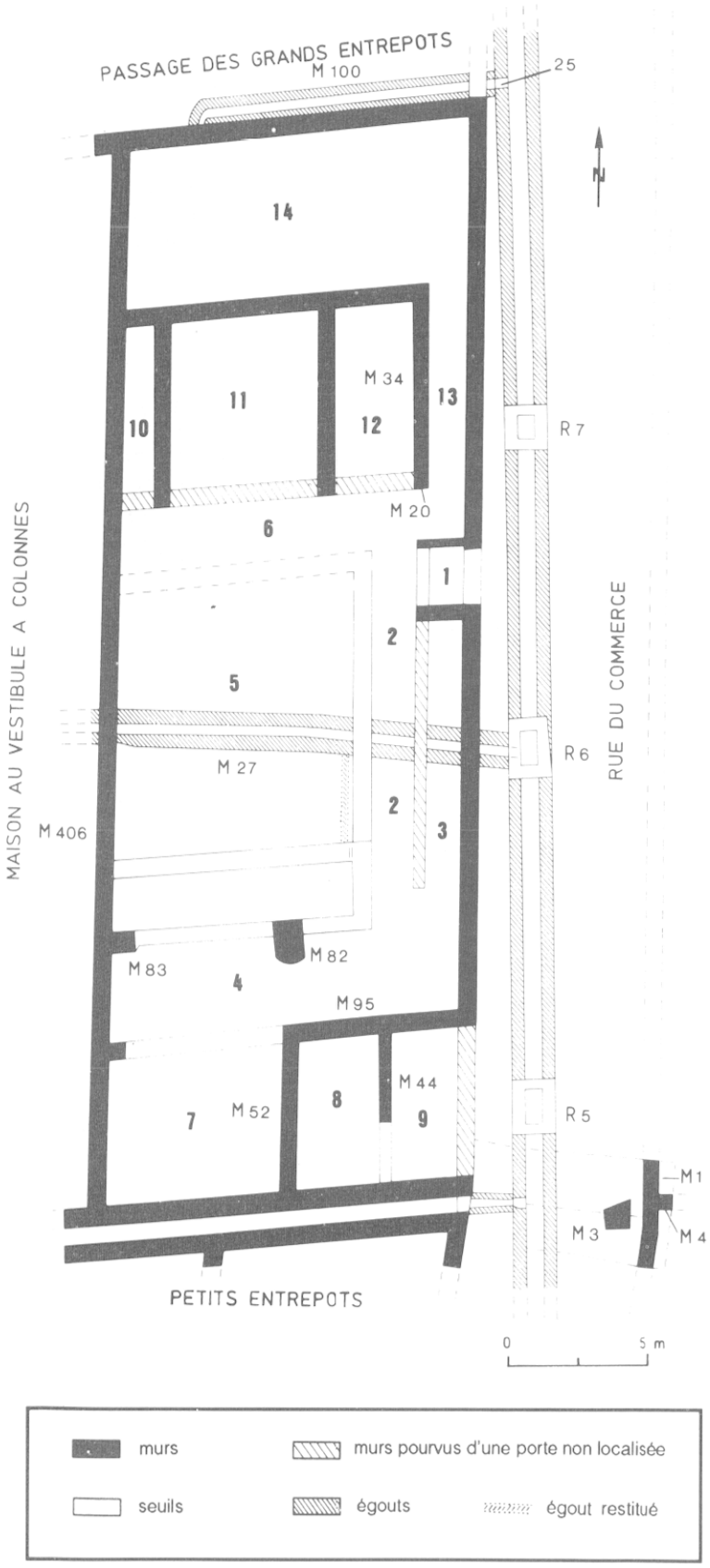

Fig. 64 — Plan de l'état 2E de la Voie II (rue du Commerce) et de l'état 3 de la zone V (maison au Bassin Excentré).

Cette dénivellation serait ensuite comblée au moment de la construction de la maison au Bassin Excentré qui occulte la porte.

Dans les deux cas de figure, le propriétaire est vraisemblablement le même. Seule l'utilisation peut en être différente.

En effet, si la porte est maintenue, une nouvelle aile est ainsi ajoutée à la maison au Vestibule à Colonnes. Il pourrait s'agir d'un lieu de stockage directement accessible pour les besoins domestiques : cellier, grange, voire hangar pour remiser des charrettes. Ces différentes fonctions peuvent être cumulées sans difficulté grâce aux subdivisions existantes.

En l'absence d'ouverture sur la maison, il demeure un bâtiment fermé, accessible par le nord, éventuellement par la rue, à la circulation interne curieuse. Cette disposition en box dénote une fréquentation faible et évoque un entrepôt dans lequel sont déposés des denrées ou des objets liés à des activités commerciales.

ETAT 3 : MAISON AU BASSIN EXCENTRÉ (MILIEU DU IIe S.)

La transformation de l'édifice en habitation, tout en marquant une rupture nette par rapport à l'évolution antérieure, constitue un exemple d'adaptation ingénieux d'une forme architecturale spécifique, la *domus* romaine, à une construction conçue pour une tout autre destination. Ainsi, même si les élévations du Bâtiment Commercial ont dû être en grande partie détruites, la nouvelle réalisation s'inspire totalement du découpage défini pour les boutiques dont elle conserve orientation et compartimentation (fig. 64).

Caractéristiques techniques

L'ensemble de la parcelle subit un remblaiement d'environ 60 cm composé de graviers, de limon ou de matériaux incendiés issus de constructions en terre crue, répandus en couches homogènes plus ou moins épaisses. A partir du niveau ainsi obtenu, les nouveaux cloisonnements sont réalisés. Leurs fondations grossières, construites en tranchée étroite atteignent près de 1 m de profondeur pour une largeur d'une cinquantaine de centimètres.

Les murs périmétraux mis à part, seul le mur séparant les cellules 6 et 7 semble réutilisé tel quel en élévation. A cette occasion, il est possible qu'il ait été doté de portes. De son côté, le mur M30, ancienne limite sud de la cellule 6, est sans doute totalement arasé afin de permettre l'ouverture des pièces sur le péristyle.

En rupture avec ce schéma d'exécution, le mur M95 correspond à une reprise à l'identique (en élévation et avec des joints soulignés au fer) du mur M4 sur toute sa longueur. Assis sur une fondation en tranchée étroite, il se poursuit, en gardant le même aspect, au delà de l'extrémité est de M4 pour aller s'appuyer contre le mur de façade. Cette réfection tranche sur la réalisation

Fig. 65 — Zone V.

Ci-contre, vue de l'entrée de la maison au Bassin Excentré (état 3) avec, sur la gauche, le mortier de support de la mosaïque du portique nord (état 4).

Ci-dessous, relevés au pierre-à-pierre de l'entrée avec les vestiges du sol de béton (état 3), ainsi que du tuyau en plomb (état 2A) et de l'égout M56 (état 2B). A l'extrême gauche, lambeau de mortier M71 indiquant la limite nord du vestibule de l'état 4.

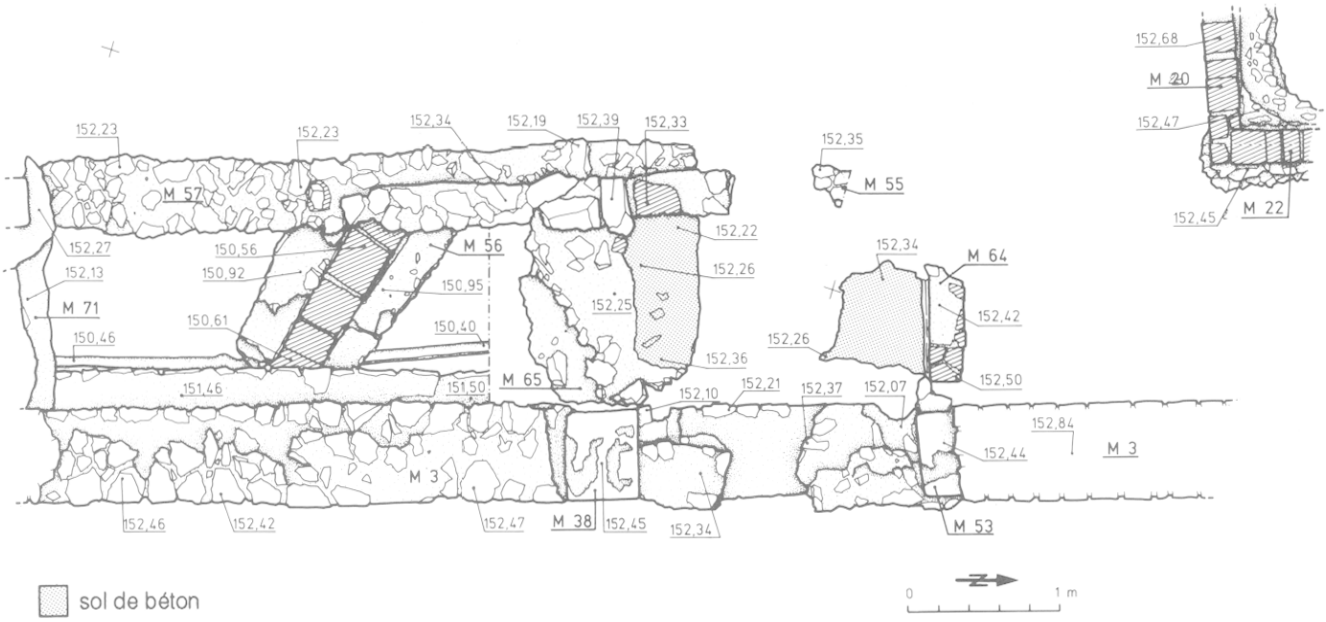

d'ensemble par le soin qui lui a été accordée. Il en est également ainsi pour la cloison M44 qui, comme le mur M95, est intégralement effectuée avant le remblaiement général. Ce mode d'exécution est limité à ces seules maçonneries. Il n'est pas utilisé pour le mur M52, pourtant situé dans la même aile.

Le mur M95 présente par ailleurs deux emplacements de dés de pierre de 0,55 m de côté (fig. 43). L'un est appuyé contre le mur mitoyen M406 tandis que l'autre est placé à mi-longueur. Ils se trouvent en regard de deux fondations de piliers, M83 et M82. La première est située à l'angle sud-ouest du bassin, contre M406, et la seconde est implantée au centre d'un espace correspondant à l'ancienne cellule 3 augmentée de la portion de portique qui la desservait. Si le massif M83 se présente comme un petit élargissement de 0,20 m du mur sud du bassin, la fondation M82 se révèle plus importante, avec une profondeur d'au moins 1,70 m pour un diamètre de 1 m.

En ce qui concerne l'aménagement intérieur, il ne reste quasiment aucun témoignage de la nature des sols, pas plus que de trace de leur niveau d'installation. Il en va de même pour les élévations et leur décoration. Ces disparitions sont dues à l'établissement ultérieur, à une altitude similaire, de la maison aux Cinq Mosaïques (état 4).

Seuls le couloir 13, la pièce 14 et surtout le vestibule 1 nous apportent quelques précisons. Les deux premiers ne semblent avoir été dotés que d'un sol en terre battue. En revanche, un sol de béton occupe l'entrée dont la cloison nord (M64) conserve l'empreinte de l'enduit qui la recouvrait (fig. 65). La seule assise conservée de cette paroi permet d'envisager l'utilisation de briques carrées pour la réalisation du cloisonnage, comme cela se passera dans l'habitation suivante.

Le réseau hydraulique de la demeure s'avère très restreint. L'égout d'évacuation issu de la maison au Vestibule à Colonnes continue de fonctionner après rehaussement de ses piédroits (M27) (fig. 24). Il recueille dorénavant les eaux du bassin de la maison auquel il est relié par l'intermédiaire d'un conduit nord-sud. Cette canalisation, qui prend naissance derrière l'orifice de vidange, implanté dans l'angle nord-est du bassin, sera détruite lors de la création du bassin en U de l'état 4.

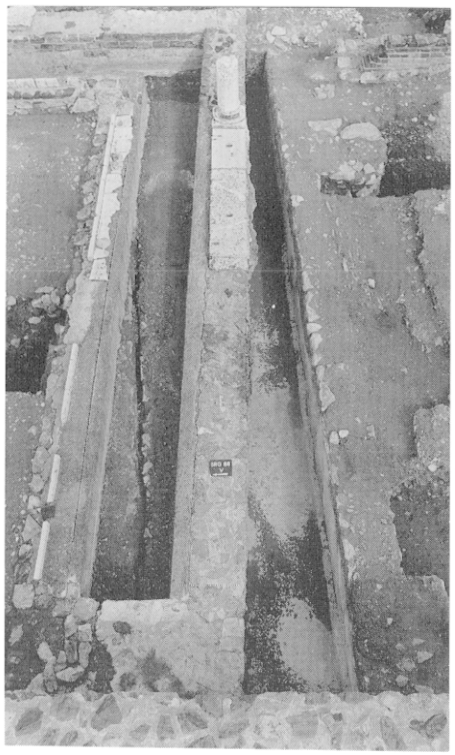

Fig. 66 — Zone V : sous la branche sud du bassin en U (état 4), le bassin rectangulaire de l'état 3 apparaît. Sur la droite, fondations des piliers M83 et M82 (état 3).

Le passage d'une autre évacuation s'observe dans le mur limite nord du bâtiment, à l'emplacement de la porte créée lors de l'état 2C. Elle rejoint le collecteur de la rue en longeant le mur de façade, enfouie sous le niveau de circulation du passage des Grands Entrepôts. En raison de sa hauteur de départ dans la maison, il est vraisemblable que l'évier devait se situer à la sortie du mur, condamnant ainsi l'accès antérieur.

En ce qui concerne l'adduction d'eau, nous ne disposons que d'une saignée, d'orientation est-ouest, pratiquée à travers la fondation du seuil, à l'aplomb du bloc sud d'encadrement de l'entrée (fig. 45). Il s'agit sans doute du passage de la conduite en plomb qui alimentait la maison.

Aménagements intérieurs

Contrairement aux maisons qu'on rencontre souvent dans le monde romain, celle-ci ne se développe pas en profondeur mais en largeur de part et d'autre de l'entrée. Elle se divise en deux groupes de pièces qui forment deux corps de bâtiments séparés par un jardin à péristyle qui communique avec la rue par l'intermédiaire d'un minuscule vestibule.

Compte-tenu de la faible conservation des vestiges de cet état et en raison de la grande similitude d'organisation qui existe entre la maison au Bassin Excentré et la maison aux Cinq Mosaïques, nous nous appuierons sur cette dernière, lorsque cela s'avérera profitable, pour décrire et comprendre la présente construction.

• Entrée-Jardin à péristyle

Il s'agit d'un ensemble cohérent et conséquent qui occupe l'emplacement des anciennes cellules 3, 4 et 5, augmenté de la portion de portique qui les longeait. Il constitue le cœur de la demeure puisqu'il représente, à lui seul, la moitié de la superficie au sol.

La maison s'organise autour du jardin 5. Son extrémité méridionale est intégralement occupée par un bassin rectangulaire dont la paroi nord reprend le mur qui séparait les cellules 3 et 4 (fig. 66). D'une longueur de 8,35 m pour une largeur de 1,80 m et une profondeur de près de 0,70 m, ce bassin, simplement enduit de mortier de tuileau, nous permet de placer les branches sud et est d'un péristyle qui devait en compter une autre au nord. Nous pouvons penser que cette troisième branche se trouve au même emplacement que celle de la maison aux Cinq Mosaïques, dans la mesure où l'aile nord garde une structure relativement identique lors des modifications liées au changement d'état. Nous obtenons ainsi un jardin d'une superficie de 96 m^2 qui possède, en dehors du bassin, une forme sensiblement carrée et qui est bordé sur trois côtés par un portique dont la branche nord (6) n'a que 2 m de large tandis que les deux autres côtés sont dotés de la même largeur (3,10 m)[86].

Il convient, en effet, de considérer que le portique 2 ne se limite pas au passage de 1,70 m de largeur mais qu'il englobe tout l'espace compris entre la colonnade et le mur de façade (fig. 64). La pièce 3 qui se présente comme un long corridor suggère plutôt une construction plaquée dans le portique, découlant de la nécessité de camoufler un vestibule en saillie (pièce 1) ou, tout au moins, d'atténuer le côté «verrue» de cet agencement, tel qu'il peut être perçu depuis l'intérieur du péristyle.

Par ailleurs, la réalisation du vestibule 1 et de la pièce 3 traduit bien, par rapport au reste de la maison, un caractère secondaire dans l'exécution. Ainsi, les cloisons qui délimitent le vestibule 1 sont très peu fondées : juste un lit de mortier pour celle du nord, un soubassement grossièrement maçonné d'une soixantaine de centimètres de large pour celle du sud. Du côté ouest, seul le quart méridional du seuil repose sur une fondation importante qui est comparable à celles réali-

86 La fouille du jardin n'ayant révélé aucune trace de stylobate, la seule possibilité d'implantation pour le portique septentrional, en dehors de celle qui est retenue, se situerait à l'emplacement de la branche nord du bassin en U, ce qui, en soi, ne change pas fondamentalement la description. On peut toutefois imaginer, dans cette hypothèse, un péristyle dont les trois branches posséderaient une largeur identique. Le jardin aurait alors une forme encore plus proche du carré, le bassin n'étant pas pris en compte.

sées pour les autres cloisons du bâtiment. Cette fondation, dont l'implantation ne semblent pas répondre à une règle bien définie, se poursuit vers le sud et s'interrompt brusquement à la hauteur du bassin sans présenter la moindre trace d'un quelconque retour. Il faut sans doute envisager un cloisonnage perpendiculaire, sans fondements, qui peut être placé plus au sud ou à cette extrémité, selon que la partie exécutée en élévation déborde ou non de la partie fondée. La première possibilité paraît la plus plausible si nous prenons comme référence la structure du vestibule 1 ou l'organisation de ce même secteur dans la maison aux Cinq Mosaïques (cf. *infra*, p. 68).

La forme de la pièce 3 permet d'envisager l'existence d'une ou deux cloisons intermédiaires qui subdiviseraient cet espace particulièrement étroit (environ 1,10 m de large) en deux ou trois réduits qui seraient alors susceptibles de servir de lieux de stockage et de rangement, accessibles par l'ouest. Cette disposition n'est pas sans rappeler un aménagement similaire qui se rencontre dans le péristyle de la maison d'Argus (II, 2), à Herculanum (Maiuri, 1958, p. 367). Adossées à la rue et la branche est du portique, une série de quatre pièces, possédant une largeur presque identique (1,15-1,18 m) à celle de notre pièce 3, sont définies comme des *apotecæ*. Créées lors de la construction du portique, elles en occupent une branche, à elles seules. Comme dans la maison au Bassin Excentré, elles sont situées à proximité de l'entrée de la demeure, un *atrium testudinatum* en l'occurrence.

Implanté dans l'angle nord-est du péristyle, très désaxé par rapport à celui-ci, le vestibule 1 présente un positionnement surprenant. Cet emplacement peut cependant refléter assez fidèlement l'organisation interne de la maison lorsque certains indices sont pris en considération.

Ainsi, l'axe du vestibule se trouve sensiblement au centre de la façade, si nous prenons comme référence la portion allant du mur limite nord au mur M95[87]. Pourquoi s'arrêter à la hauteur de celui-ci ? Nous avons déjà mis en évidence le soin particulier dont sa construction a été l'objet. Le fait que cette reprise corresponde au prolongement du mur initial jusqu'au mur de façade traduit une rupture significative par rapport à ce qui se passe pour les deux autres murs antérieurs réutilisés dans l'aile nord.

Pour ceux-ci, on n'a pas jugé utile de les poursuivre. Peut-être est-ce parce qu'un couloir occupe l'espace résiduel ? En ce cas, la paroi de la pièce 9, un peu plus large (2,35 m au lieu de 1,40 m), nécessite-t-elle véritablement une fondation aussi importante, surtout si l'on considère qu'une ouverture, permettant d'accéder au portique, doit en occuper la majeure partie ?

87 L'entrée, large de 1,80 m, est décalée de 0,45 m vers le sud. Il s'agit d'un écart minime en regard des 30 m de longueur du tronçon considéré.

Ces remarques nous amènent plutôt à envisager l'absence de communication entre cette pièce et le péristyle. Par ailleurs, la particularité de construction de ce secteur laisse penser que nous sommes en présence d'une subdivision importante destinée à séparer, tout au moins partiellement, l'aile sud du reste de la maison.

• Aile sud

Dans le secteur méridional qui recouvre l'ancienne cellule 2 et le portique afférent, trois pièces sont implantées. La plus grande (n° 7), d'une longueur de 6,10 m pour une largeur de 4,90 m, occupe la moitié occidentale de l'aile. Sa position en face du bassin rectangulaire indique qu'il s'agit d'une pièce de réception, totalement ouverte sur le jardin comme le suggèrent les empreintes de dés sur le mur M95. Elle s'inscrit ainsi entre les piliers M82 et M83 du portique qui, du fait de leur position en saillie, introduisent une rupture dans l'homogénéité du portique 4. Nous sommes en présence d'un aménagement particulier, peut-être un portique rhodien, destiné à signaler l'emplacement de la salle de réception[88].

En ce qui concerne les pièces 8 et 9, et compte-tenu des observations précédemment effectuées, il semble intéressant de les considérer comme une entité indépendante du type boutique et arrière-boutique[89]. Ces deux pièces sont affectées de dimensions comparables avec des largeurs respectives de 2,90 m et de 2,35 m pour une longueur commune de 5 m. Elles sont reliées par une ouverture large de 2 m, située dans la partie sud de leur mur mitoyen ; pour sa part, la partie nord est pourvue, sur une longueur de 3 m, d'une sablière basse qui atteste l'emplacement de la cloison (fig. 43 et 67).

Nous n'avons malheureusement plus aucune possibilité de connaître la position et la taille des autres accès, mais il est possible que la pièce 9, reprenant les dimensions du portique antérieur et d'une certaine manière son rôle, ait été largement en communication avec la rue. L'aile sud possédant ainsi son propre accès sur la rue, l'entrée de la maison se retrouve, dans ces conditions, réellement centrée sur la façade.

• Aile nord

Cette aile qui constitue en réalité le corps de bâtiment principal se présente en deux parties qui se superposent aux cellules 6 et 7 des états antérieurs. L'une, composée de trois pièces et d'un couloir, est tournée vers le jardin tandis que l'autre, formée semble-

88 De tels agencements se rencontrent, dès la fin du Ier s., dans la maison au Vestibule à Colonnes, puis, au IIe s., dans la maison des Dieux Océans (Desbat *et alii*, 1994 : chap. III - L'état 4, Restitution des élévations) ainsi que dans la maison de Sucellus (Savay-Guerraz *et alii*, 1992, p. 77).

89 En nous appuyant sur le modèle d'un *thermopolium* d'Ostie, nous pouvons aussi envisager la présence d'un renfoncement et d'un comptoir (Adam, 1989, p. 346)

Fig. 67 — Zone V : mur M44 avec empreinte de sablière (état 3). En haut, seuil de la pièce 7 (état 4).

t-il, d'une salle unique (n° 14), occupe tout «l'arrière» de la maison.

Dans cet ensemble, la pièce 11 a une position privilégiée. De forme carrée avec des côtés dont la longueur est comprise entre 5,50 m et 5,70 m, cette salle est parfaitement centrée sur le jardin 5 et constitue le pendant de la pièce 7. Ces deux pièces, bien que de proportions différentes, possèdent une surface commune proche de 30 m^2. Il est tentant de les comparer et de voir, dans leur opposition cardinale, deux salles à manger, l'une estivale (7), l'autre hivernale (11) dont il ne faut cependant pas exclure une utilisation plus privée, plus quotidienne, du fait de son lieu d'implantation au sein du bâtiment d'habitation.

La pièce 12 se présente comme une salle rectangulaire dotée d'une longueur égale au double de sa largeur, soit 5,70 m par 2,80 m. Sa superficie de 16 m^2, malgré tout importante par rapport à la taille de la maison, et sa position, au cœur des zones de circulation, ne la désigne pas nécessairement comme une chambre. Placée à proximité de l'entrée et bénéficiant d'une ouverture sur le péristyle, elle pourrait être destinée à recevoir la clientèle du propriétaire des lieux, si toutefois cette fonction n'est pas dévolue à la pièce voisine qu'il faudrait alors considérer comme une exèdre de réception.

Très étroite (1,05 m de large pour 5,55 m de long), rejetée contre le mur mitoyen de la maison au Vestibule à Colonnes, la pièce 10, indique sans doute l'emplacement d'un escalier et, par ce biais, l'existence d'un étage qui couvrait le corps de bâtiment, en totalité ou en partie. Il ne peut raisonnablement s'agir d'un autre corridor d'accès à la salle 14, rôle déjà rempli sans ambiguïté par le couloir 13.

Avec une longueur de 12 m pour une largeur de 5,30 m, la pièce 14 s'avère être la plus grande de la demeure[90]. Sa destination de local de service est indiquée par son débouché, à la fois discret et fonctionnel, près du vestibule de la maison, dont la saillie dans le portique empêche toute vision directe de cette pièce puisque seule l'extrémité sud du couloir est visible depuis le péristyle. Bien qu'aucune trace de cloisonnage n'y ait été mise en évidence, cette salle de près de 64 m^2 de superficie devait regrouper plusieurs fonctions. Nous pouvons penser que l'angle nord-ouest accueillait des latrines, voire la cuisine, à cause de la présence d'un égout d'évacuation. Des denrées y étaient peut-être stockées. Une destination de dortoir pour une partie de la domesticité est également envisageable.

Organisation de la maison

La maison au Bassin Excentré, aux vestiges peu spectaculaires, présente le double intérêt d'être une création du IIe s. et d'avoir été très largement dégagée (fig. 68). Ces particularités méritent d'être soulignées dans la mesure où elles nous permettent, grâce à l'analyse de l'organisation et de l'évolution de cette demeure modeste, d'affiner la vision de l'habitat privé au sein du quartier de Saint-Romain-en-Gal.

Comme nous l'avons vu, le plan de cette demeure s'avère assez lisible. Certes, en l'absence d'une exploration systématique, la présence de subdivisions reste possible, notamment dans les pièces 8 et 12. Mais leur existence éventuelle ne remet pas en question la distribution générale des espaces intérieurs tels qu'ils peuvent être appréhendés.

Si nous retenons l'hypothèse d'une boutique dans l'aile sud, la partie publique de la maison occupe la majeure partie du rez-de-chaussée, la salle 14 constituant, à elle seule, le secteur domestique. En dehors de la pièce 12, susceptible d'accueillir une chambre, la partie privée doit alors être intégralement reportée à l'étage de l'aile nord. Celui-ci peut être considéré comme une aile supplémentaire qui ouvre doublement sur le jardin par des fenêtres et par l'escalier 10. Cette disposition présente des avantages certains : plus grande séparation des fonctions qui entraîne un meilleur isolement des appartements ; atténuation, grâce à la surélévation, de l'effet de puits du péristyle ce

90 La présence d'une cloison nord-sud pourrait être envisagée sous la partie centrale, non explorée, du sol de béton de l'état 4. Mais, outre le fait que celui-ci n'est pas affecté de renflement ou de fissure, qui pourrait témoigner de son existence, la comparaison avec la maison aux Cinq Mosaïques plaide en faveur d'un vaste espace.

qui se traduit par un meilleur ensoleillement, une luminosité accrue et une perception plus large de l'extérieur.

Cette destination, qui ne concerne que la moitié méridionale de l'aile nord[91], serait moins spécifique si les deux pièces «commerciales» de l'aile sud correspondaient à deux chambres. Mais, dans ce cas, le décentrement de l'entrée n'a pas de justification architecturale, ce qui est étonnant dans la mesure où il s'agit d'un élément social majeur de la maison. Quoi qu'il en soit, ce décalage vers le nord indique que l'aile septentrionale est le lieu de vie quotidien tandis que l'aile sud, moins fréquentée, est d'un usage plus occasionnel. Cette mise à l'écart précise la fonction d'apparat de la salle de réception 7, caractère renforcé par la présence du bassin, totalement excentré dans le jardin, et l'aménagement particulier du portique 4, en face de la pièce.

Nous ne reviendrons pas sur l'influence évidente du Bâtiment Commercial dans la définition des modules de l'édifice. Néanmoins, un autre aspect de la structure de la construction mérite notre attention. L'originalité de cette maison réside dans sa conception en largeur et non en profondeur à la différence de la plupart des maisons romaines installées sur des parcelles allongées.

A cet égard, la maison des Amants (I 10, 11), à Pompéi, nous éclaire sur le parti retenu au Ier s. avant J.-C. (De Vos, 1982, p. 97). Cette construction de 31 m de long par 15 m de large, comparable en dimension avec la nôtre (36 m x 13 m) est située à un angle de rue et n'est accessible que par son petit côté. Sa petite taille ne l'empêche nullement de posséder un *atrium* et un péristyle.

Dans le cas de la maison au Bassin Excentré, il semble naturel que l'ouverture soit située sur la Voie II, nettement plus attractive et en vue que le passage des Grands Entrepôts. En revanche, rien ne s'opposait, à priori, à la création, à l'une des extrémités de la parcelle, d'un vestibule de bonnes dimensions à partir duquel la demeure aurait pu être aménagée en suivant une progression classique. C'est la configuration mise en œuvre dans les quelques demeures pour lesquelles l'accès s'effectue perpendiculairement à l'axe de développement intérieur[92].

A la lumière de ces observations, il apparaît que nous sommes en présence d'une forme architecturale nouvelle qui se traduit par une quasi-disparition du vestibule et son remplacement par le péristyle. Nous aboutissons à un modèle qui présente une certaine ressemblance avec la maison hellénistique. Mais, pas plus que la construction d'un *atrium* au IIe s. après J.-C. ne signifie que la maison italique des origines reste la référence[93], l'apparition d'une maison à péristyle dénuée de vestibule ne constitue la preuve d'une résurgence de la maison grecque.

Simplement, cette disposition consacre le rôle central qu'a acquis le péristyle au détriment du vestibule, conséquence d'une longue mutation qui, peu à peu, a vu la maison italique se doter d'un péristyle, perdre le *tablinum*, transformer l'*atrium* en vestibule et s'adjoindre un *viridarium*. L'exiguïté de la parcelle et la volonté d'avoir un jardin le plus ample possible ont entraîné la suppression d'une pièce dont la seule fonction d'apparat n'a plus suffit à assurer la survie. Son substitut, reprenant le rôle des *fauces*, n'est plus qu'un sas qui assure la transition entre le monde extérieur et l'espace intérieur de la maison. Par ses dimensions plus modestes, il renforce l'effet de volume du péristyle, participant par ce biais à la magnification de la construction.

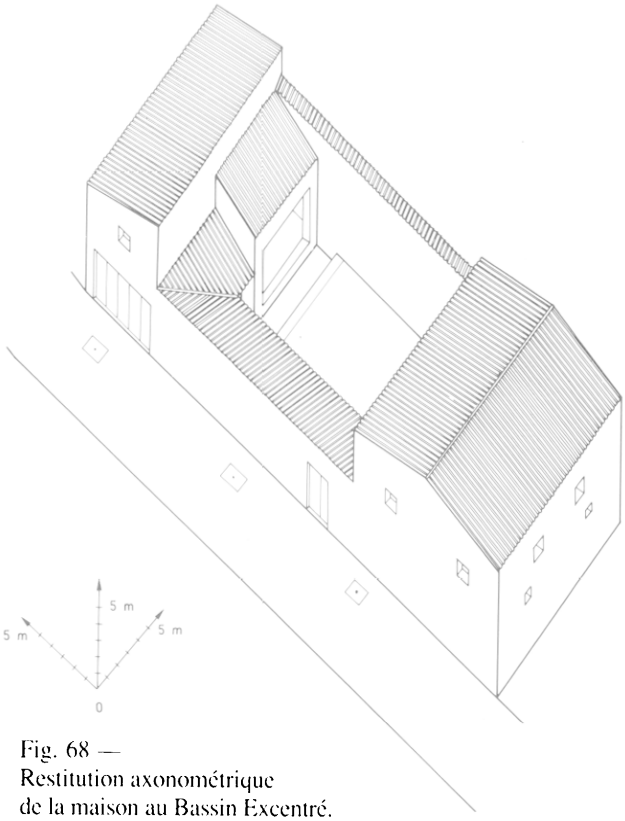

Fig. 68 — Restitution axonométrique de la maison au Bassin Excentré.

91 L'autre moitié ne bénéficie pas des mêmes avantages, du fait de sa position septentrionale. Si tant est qu'un étage la couvre, celui-ci pourrait être en relation directe avec la pièce 14 par le biais d'un accès propre, échelle ou escalier.

92 Maison de l'Hermaphrodite, à Timgad (Thébert, 1986, p. 357) ; maison de l'Atrium à Mosaïque (IV 1-2) et maison des Cerfs (IV 21), à Herculanum. Cette liste ne se veut pas exhaustive. Notons qu'il s'agit là de demeures importantes, à l'organisation interne parfois particulière, qui ont seulement une valeur comparative et non de modèle.

93 Maison au Dauphin, à Vaison-la-Romaine (Goudineau, 1979).

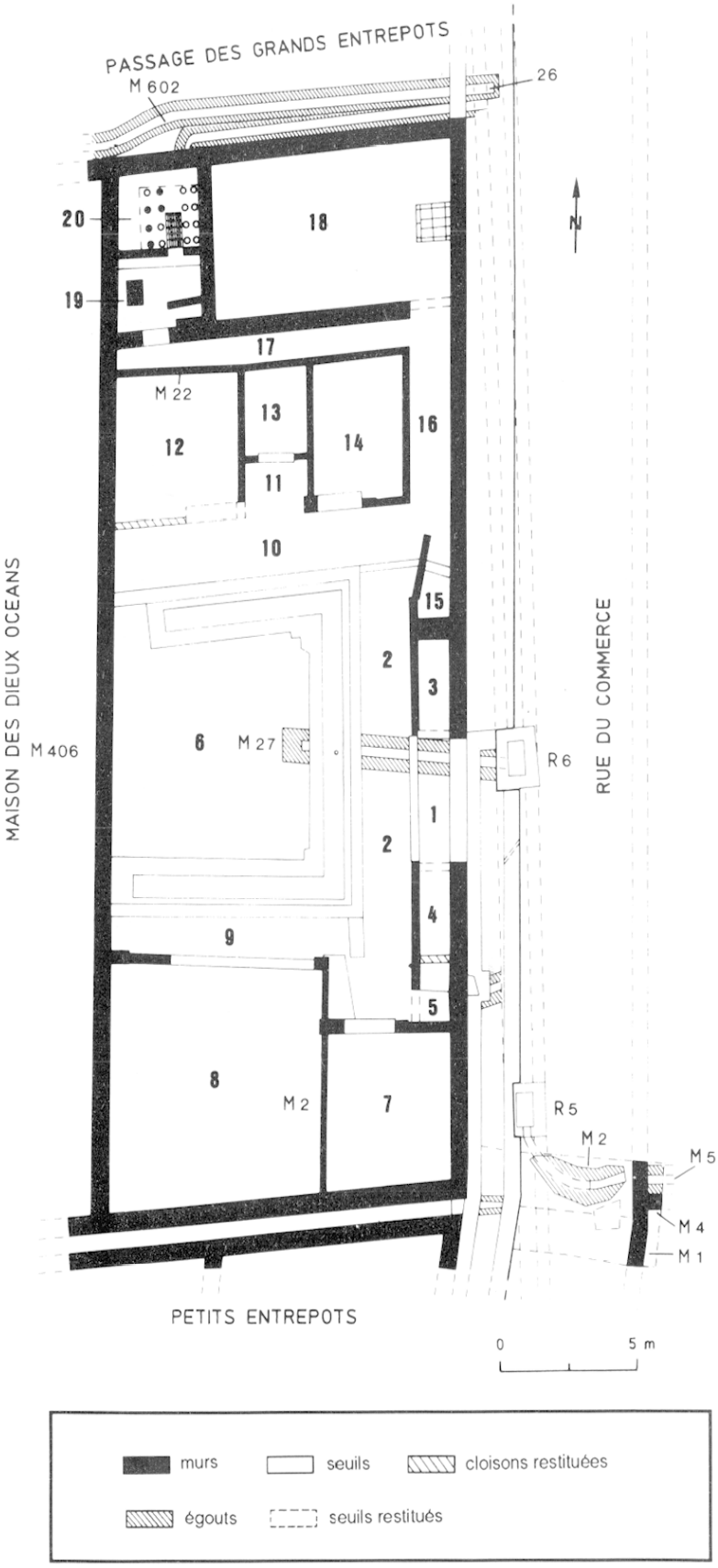

Fig. 69 — Plan de l'état 2E de la Voie II (rue du Commerce) et de l'état 4 de la zone V (maison aux Cinq Mosaïques).

ETAT 4 : MAISON AUX CINQ MOSAÏQUES (FIN DU IIe S.)

Cette nouvelle demeure constitue une refonte de la maison au Bassin Excentré dont elle conserve néanmoins le schéma général d'organisation. Le souvenir du Bâtiment Commercial s'estompe un peu plus dans la mesure où l'aile sud est réorganisée sur un plan qui abandonne le découpage antérieur (fig. 69).

Caractéristiques techniques

Du point de vue des techniques de construction, la maison aux Cinq Mosaïques ne diffère pas de son aînée. Elle en garde d'ailleurs la plupart des subdivisions dont elle réutilise les fondations (fig. 64). En ce qui concerne les créations, les nouveaux cloisonnages sont peu ancrés dans le sol : un simple lit de mortier de deux ou trois centimètres pour les cloisonnettes ou une maçonnerie en tranchée étroite d'une quarantaine de centimètres pour les grandes séparations (M2 ou M22).

La conservation, par endroits, d'élévations constituées de briques carrées de 21 cm de côté avait déjà retenu l'attention des premiers fouilleurs. Mais la restauration systématique et intensive d'une grande partie des cloisons donne une vision faussée de ce que pouvait être leur structure. En effet, on a l'impression de murets continus destinés à servir de soubassements à des cloisons à pans de bois (fig. 43).

Fort heureusement, le mur oriental du portique 2 n'a été que partiellement repris. Il nous a ainsi été permis d'observer, de place en place, la présence de blocs de pierre, ou leur absence, qui marquent autant d'interruptions dans l'agencement des briques[94]. Ils indiquent les emplacements de poteaux en bois qui, tout en formant l'ossature du mur, pouvaient aussi aider à soutenir le plancher de l'étage. Une distance de 2,90 m sépare les deux emplacements les plus proches. Il semble cependant que leur implantation est irrégulière et qu'elle corresponde avant tout à des jonctions de cloisons. On doit, sans aucun doute, les retrouver en encadrements de porte ou en relais à l'intérieur des parois de grande longueur. La restauration n'est toutefois pas complètement erronée puisque le remplissage de briques repose non pas sur une sablière basse, mais bien directement sur la fondation.

A l'extrémité nord du mur M2, un massif de maçonnerie trapézoïdal d'une soixantaine de centimètres d'épaisseur, correspond à un élargissement de la fondation dont l'existence n'est pas justifiée par la seule élévation en brique. Mais, dans ce cas, il ne fait aucun doute que ce renforcement permet d'offrir une meilleure assise à l'angle nord-est de la pièce 8 (fig. 43).

Pour leur part, les sols sont assez bien conservés malgré l'existence d'importants effondrements

94 Dimensions et nature de ces blocs : 32 cm x 26 cm (calcaire), 34 cm x 20 cm (granite), 38 cm x 24 cm (empreinte).

occasionnés par la présence des murs et des égouts du Bâtiment Commercial.

Seules les cinq mosaïques, installées dans les pièces 1, 7, 8, 10/11 et 12, ont été retirées. En dehors de celle de l'entrée pour laquelle le support a été détruit, il ne demeure que les radiers recouverts d'une couche de mortier de tuileau plus ou moins bien conservée. Les trois sols de béton découverts dans les pièces 13, 14 et 18 sont restés à leurs places respectives, sans déposes partielles[95], subissant seulement une lente dégradation due aux intempéries.

En dehors de ces huit pièces, il convient de noter qu'une couche de mortier de tuileau occupe l'espace 9, situé entre le jardin et la pièce 8. L'absence d'empreintes rend délicate la distinction entre un *opus tessellatum* et un *opus sectile*. Du fait de la présence de riches mosaïques dans les pièces principales, la deuxième possibilité pourrait être raisonnablement exclue si l'on avait affaire à une branche normale d'un péristyle[96]. Or, comme nous le verrons plus loin, cela ne nous paraît pas être le cas. Par ailleurs, la mosaïque de la branche nord reprenant un schéma d'*opus sectile*, pourquoi ne pas envisager que ce pavement constitue le pendant en *opus tessellatum* de l'*opus sectile* installé dans l'espace 9 ? Dans ces conditions, nous nous garderons de trancher en faveur de l'un ou de l'autre. Seule certitude, il ne s'agit pas d'un simple béton[97]. Compte-tenu de ces observations, il semble cohérent de restituer une mosaïque dans le portique 2, d'où tout vestige de sol a malheureusement disparu.

En ce qui concerne le reste de la maison, des sols en terre battue peuvent convenir aux couloirs et pièces de service.

Plusieurs emplacements de seuil sont parvenus jusqu'à nous. Les deux plus longs, celui de l'entrée 1 et celui de la salle 8, semblent composés d'au moins trois blocs calcaires[98]. Quant à ceux qui permettent l'accès aux autres pièces principales, un seul monolithe s'inscrit entre les piédroits si nous nous référons à l'aménagement de l'entrée de la pièce 7. Notons que les bases des encadrements sont également constitués de blocs calcaires (pièces 7 et 14)[99].

De son côté, le pas de la porte de la pièce 13 a vraisemblablement fait l'objet d'une réfection partielle dans la mesure où une maçonnerie grossière occupe la partie est de l'embrasure, la partie ouest étant nettement plus régulière.

Il existe un autre type de seuil réalisé, comme les cloisons, avec des briques carrées. Le seul témoignage en notre possession nous est fourni par un dessin de C. Bassier sur lequel figure une telle limite entre les branches 2 et 10 du portique (fig. 43)[100]. A l'entrée de la pièce 17, du fait de la présence d'une couche ténue de mortier, nous pouvons envisager un seuil de même nature.

Le bassin rectangulaire de l'état précédent a été condamné par l'installation d'un bassin en U tourné vers l'entrée de la maison (fig. 66). Cette nouvelle disposition a facilité l'évacuation des eaux. Ainsi, l'orifice de vidange, percé dans le fond, et le conduit maçonné du trop-plein, qui longe la paroi externe du bassin, débouchent au-dessus de l'égout M27 toujours en service, dont l'utilisation va être modifiée cependant.

En effet, il est volontairement obturé à partir du mur mitoyen avec la maison des Dieux Océans jusqu'à la hauteur du trop-plein (fig. 70). La couverture du conduit, composée de dalles de schiste et de granite, est pratiquement récupérée sur toute cette longueur. Seuls, quelques blocs ont été laissé sans raison apparente contre le mur limite (fig. 54). L'égout est ensuite comblé avec de la terre tandis qu'à l'aplomb du trop-plein, une maçonnerie de pierres et de briques constitue un glacis à forte pente sur lequel tombe l'eau en surplus (fig. 75).

Cet aménagement, particulièrement intéressant par ses répercussions sur la demeure voisine, est réalisé depuis le niveau du jardin, vraisemblablement au moment de la construction du bassin en U. Nous pourrions envisager que cette transformation ne soit pas nécessairement rattachée à la création de la maison aux Cinq Mosaïques dans la mesure où elle n'engendre, pour celle-ci, aucune modification de structure. Mais, d'une part, on voit mal le propriétaire de cette demeure se lancer dans un travail nécessitant d'éventrer son jardin une fois que celui-ci a été agrémenté pour avoir simplement le plaisir de récupérer quelques pierres et de

95 Contrairement à ce qui a été écrit par J. Lancha (Lancha, 1981, p. 285-286). Ces sols semblent d'ailleurs lui avoir occasionné plus d'un souci. En effet, le plan de situation hors-texte est faux en ce qui concerne le positionnement des numéros des *terrazzo* dans les pièces. Enfin, le sol de béton n° 399 , placé dans la pièce nord-ouest (le couloir 16 ou la pièce 18), n'existe pas ; sa présence en ce lieu est la conséquence d'une mauvaise lecture de la photo a de la planche CLXV. Malgré ces quelques imperfections, cette étude reste, pour nous, d'une grande utilité dans la mesure où elle contient de nombreuses observations faites par les premiers fouilleurs.

96 Nous pouvons en effet penser qu'un tel pavement serait plutôt mis en place dans une pièce de réception.

97 A l'inverse d'une interprétation de J. Lancha, tirée de l'étude d'une photographie (Lancha, 1981, p. 283).

98 Pour le seuil de la pièce 8, les empreintes, seules conservées, ne permettent pas de déterminer avec certitude le nombre de blocs tandis que, pour celui de l'entrée, outre le fait que les restaurateurs l'ont pratiquement noyé dans le ciment, de nombreuses fissures, soigneusement colmatées, compliquent la détermination.

99 Ces blocs possèdent une taille plus importante que celle des supports mis en évidence dans les cloisons de briques : 50 cm x 32 cm, 55 cm x 48 cm (pièce 7) ; 48 cm x 34 cm, 46 cm x 40 cm (pièce 14).

100 Lancha, 1981, pl. CLXIII. Lors de la fouille, il ne restait plus aucune trace de cet aménagement ; seule la limite de la mosaïque a été retrouvée.

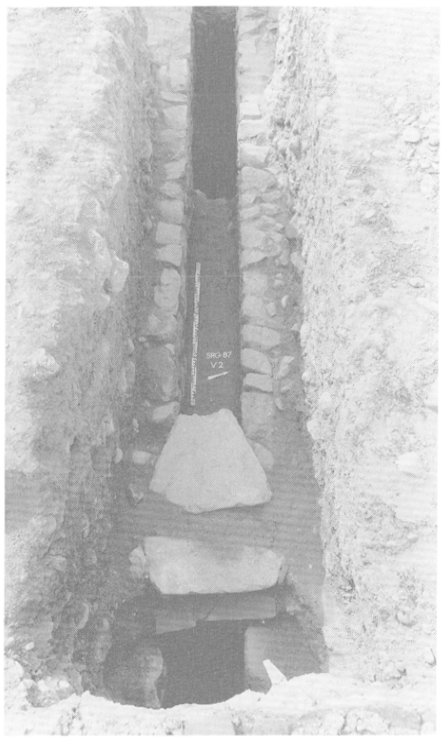

Fig. 70 — Zone V :
maçonnerie bouchant l'égout M27 (état 4).

boucher un conduit qui n'a plus aucune utilité[101] et d'autre part, bien que cela reste possible au prix de contorsions, il paraît difficile de construire le massif de maçonnerie dès lors que le bassin et le comblement du conduit sont déjà réalisés.

En dehors de l'égout M27, la seule installation hydraulique certaine est liée à la présence d'une latrine implantée dans l'angle sud-est du portique 2 (pièce 5). La rigole est placée contre la paroi nord. Après avoir traversé le mur de façade, elle débouche dans un conduit presque vertical, aménagé dans la paroi ouest du trottoir sur drain (Cf. état 2E de la Voie II), qui tombe dans l'égout M68 du Bâtiment Commercial[102].

Il reste aussi la possibilité que l'égout installé à l'état 3 dans le passage des Grands Entrepôts demeure en service malgré la création d'un hypocauste devant son point de sortie de la maison. Cette structure étant probablement dotée d'un petite baignoire, il pourrait alors en assurer l'évacuation des eaux.

101 Une telle disposition n'a pas été appliquée aux égouts du Bâtiment Commercial dont la présence a entraîné des effondrements dus au pourrissement de leurs couvertures en bois.

102 La réutilisation de cette ancienne évacuation signifie peut-être qu'elle était restée en service pendant tout l'état 3. Compte-tenu de la grande ressemblance entre les deux demeures, nous pourrions envisager que des latrines étaient déjà installées à cet emplacement.

En ce qui concerne l'adduction, nous n'avons pas beaucoup plus de renseignement que dans l'habitation précédente. Nous pouvons noter la présence d'une saignée située à l'emplacement du vestibule de la maison au Bassin Excentré. Elle entaille le bouchage qui condamne l'entrée antérieure et se poursuit à travers le sol de béton jusqu'au portique 2 dans lequel elle n'apparaît pas. Du côté de la rue, elle bute contre le trottoir maçonné. Nous pouvons voir dans ces maigres indices la possible récupération d'un tuyau en plomb, installé à l'origine dans ce secteur, qui aurait été déplacé au moment de la réalisation du trottoir, celui-ci empêchant dès lors son passage.

Figurant sur un relevé général des vestiges réalisé en 1968, une section de canalisation en plomb se trouvait dans l'angle sud-ouest du jardin lors de la découverte de la maison (en tireté sur la figure 43). Cette conduite de 2,20 m de long formait un quart de cercle, une extrémité étant dirigée vers le nord, l'autre vers l'est. Son altitude, fort heureusement relevée à l'époque, nous indique qu'elle devait être placée pratiquement à la surface du jardin.

Aménagements intérieurs

Nous retrouvons dans cette habitation presque toutes les caractéristiques de la maison au Bassin Excentré (fig. 71). Aucune modification fondamentale de la structure n'apparaît ce qui montre bien l'adéquation de ce type d'architecture avec son époque. La différence essentielle entre les deux demeures tient à un saut qualitatif des aménagements qui traduit une volonté manifeste d'embellissement et d'ostentation destinée à faire oublier la relative petitesse de l'ensemble.

• Entrée-Jardin à portique

La première transformation s'impose dès l'entrée (fig. 72). Non seulement cette pièce est dorénavant dotée d'une mosaïque monochrome (Lancha, 1981, p. 259-260, n° 394 de l'inventaire), mais, de plus, elle s'est considérablement élargie, sa profondeur n'étant pas modifiée. Avec 5,40 m^2, sa superficie est plus du double de celle de vestibule précédent qui n'occupait que 2,40 m^2. Il en va de même pour l'embrasure de la porte : 4,25 m pour le seuil intérieur contre 1,80 m (fig. 73).

Par ailleurs, l'accès à la demeure a été déplacé vers le sud. Il n'est pas plus qu'auparavant axé sur la médiane de la parcelle mais, en revanche, il est parfaitement centré sur le portique 2. Il faut pour cela considérer que le seuil en brique, placé dans le prolongement de la colonnade septentrionale, constitue sa limite nord tandis que la pièce 7 marque son extrémité sud.

Aux deux extrémités de l'entrée 1, J. Lancha note la présence de deux murettes que nous avons très partiellement retrouvées (M71, fig. 65) et qui sépare l'entrée de deux réduits dans lesquels elle voit des loges de gardien. Leurs dimensions sont comparables, une largeur commune de 1,10 m, une longueur de 3,40 m

Fig. 71 — Zone V. *En haut*, vue générale de la maison aux Cinq Mosaïques avec les pavements en place. On remarque l'ampleur des effondrements des sols et du bassin. Au premier plan, le mur nord de l'*ambitus* porte encore un enduit, sans doute en mortier de tuileau. Sur la gauche de la partie supérieure, les fragments de colonnes issus du comblement du bassin de la maison des Dieux Océans sont regroupés près des branches est et nord du portique. *En bas*, vue générale lors de la reprise des fouilles en 1987.

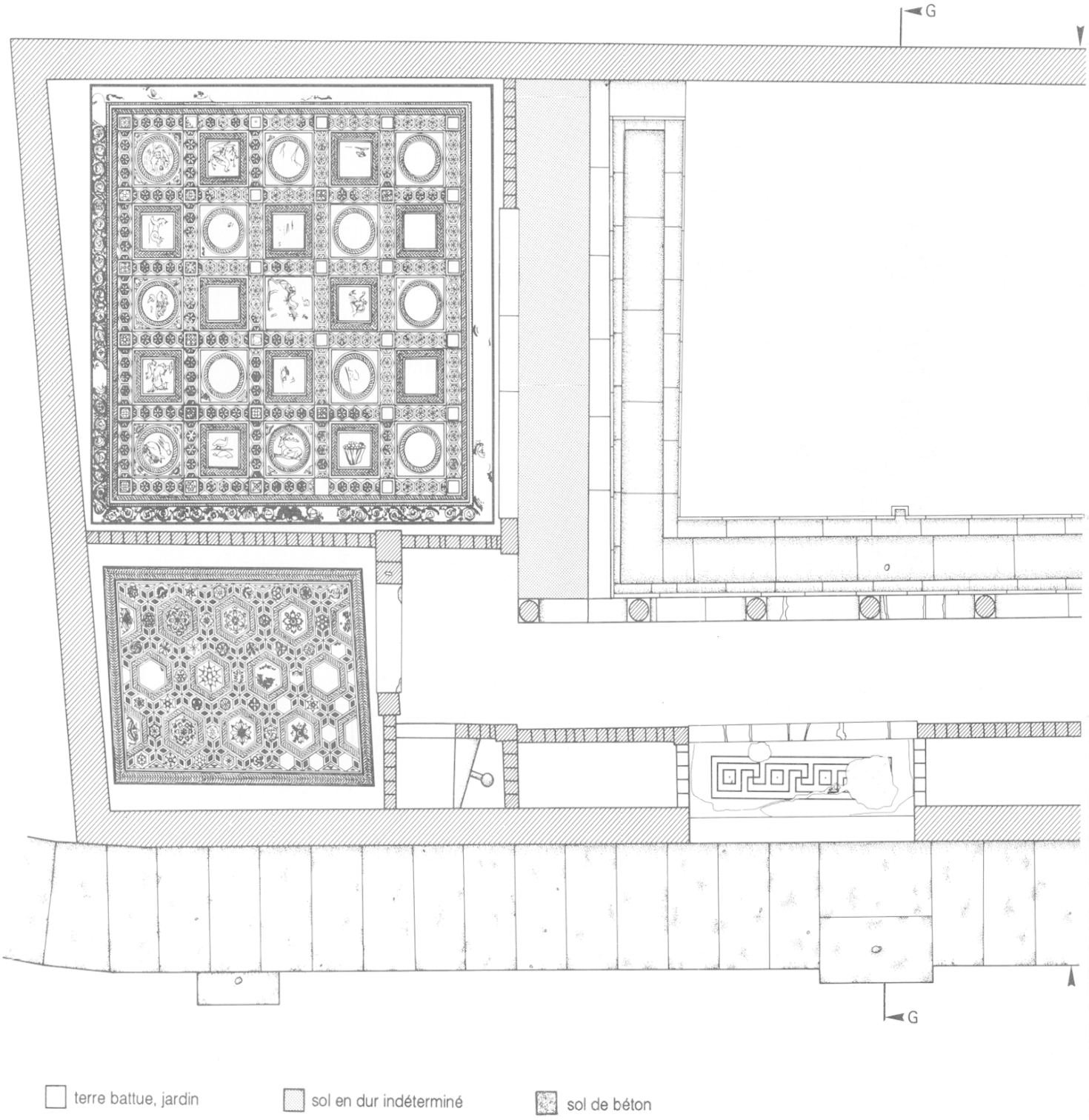

Fig. 72 — Plan au sol restitué de la maison aux Cinq Mosaïques.

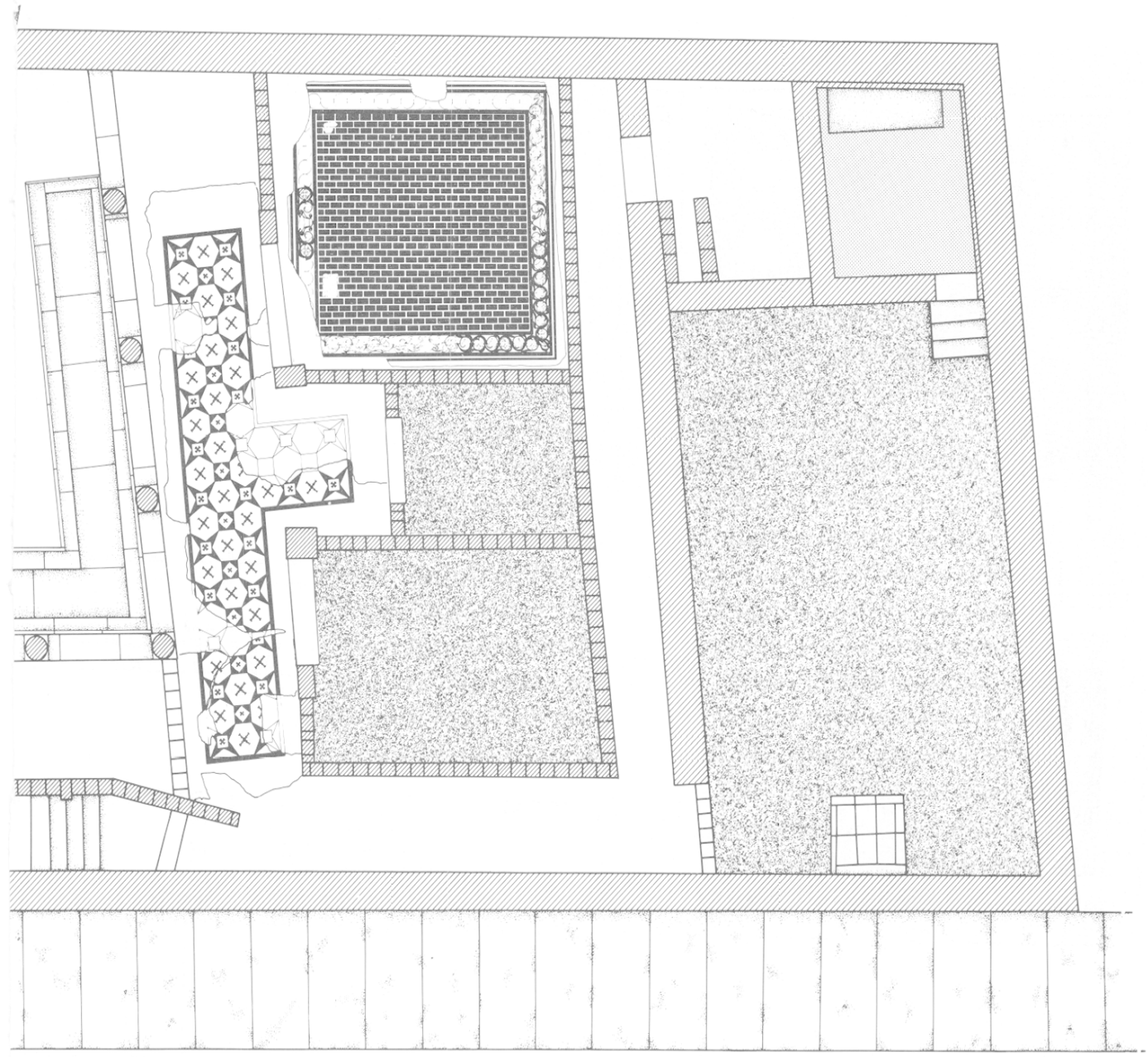

0 2,50 m

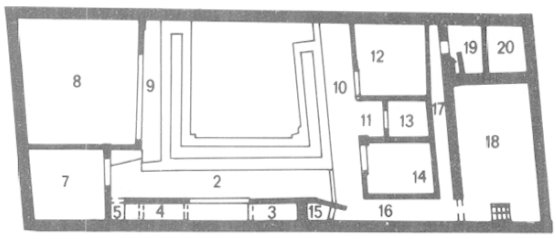

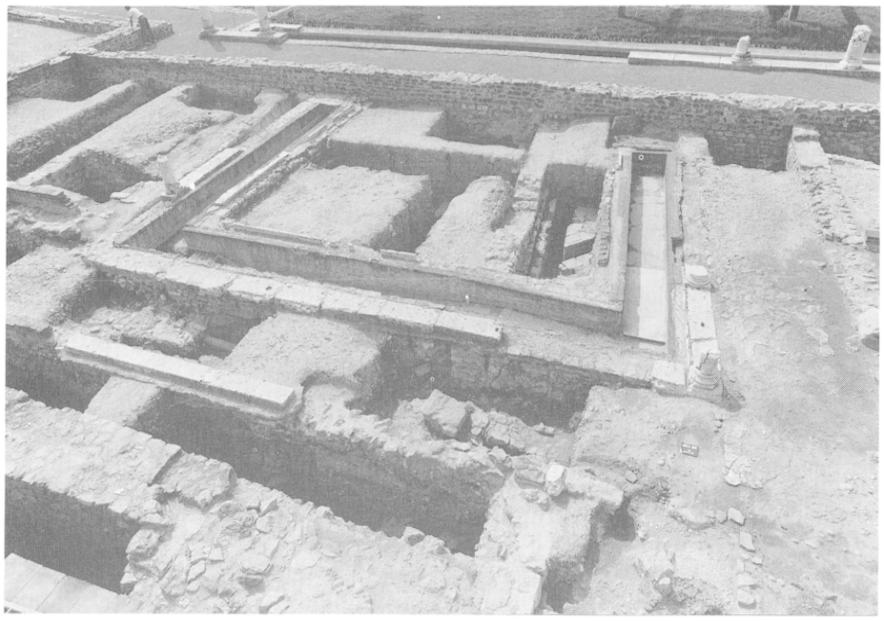

Fig. 73 —
Zone V : vue générale de l'entrée et du jardin de la maison aux Cinq Mosaïques (état 4). Dans la branche nord du bassin en U, placage de marbre blanc en place.

Fig. 74 — Zone V : cloison oblique et maçonneries (état 4) recouvrant le sol de béton du vestibule ainsi que le seuil d'entrée de la maison au Bassin Excentré.

pour la pièce nord et de 3,20 m pour la sud. Compte-tenu de nos observations sur la destination vivrière de tels locaux dans la maison au Bassin Excentré, nous sommes tentés d'attribuer la même finalité aux pièces 3 et 4. Mais, l'introduction d'un faste qui n'était pas de mise dans la demeure initiale sous-entend la présence d'un portier auquel il convient d'attribuer une place bien définie. Il est donc probable qu'un des deux réduits ait bien été une loge, l'autre pouvant être destiné à du stockage. En ce qui concerne leurs accès, une relativement bonne conservation de la cloison ouest de la pièce 4 suggère que ceux-ci se font par le vestibule.

Le portique 2 tient une place importante dans la circulation interne. Il devient un lieu de passage obligatoire que l'on doit dorénavant emprunter pour se rendre dans les deux corps de bâtiment de la maison. Du côté sud, il présente un renflement de 1,30 m vers l'ouest qui constitue une antichambre, large de 5,90 m et profonde de 2,15 m, sur laquelle est centrée la porte d'accès à la pièce 7. Des latrines, pièce 5, sont aménagées sur le côté est de cet espace, dans le prolongement de la pièce 4. Du côté nord, la paroi orientale du portique 2 oblique en direction du couloir 16, dégageant ainsi le passage dans cette direction (fig. 74).

A l'extérieur de la colonnade, le jardin 6 a été légèrement réduit, à la fois, par l'installation du bassin en U et par le redressement de sa limite méridionale vers le nord. L'espace laissé libre à l'ouest de la branche nord du bassin constitue l'unique accès à la partie centrale. Du côté sud, le canal s'interrompt mais pas la maçonnerie qui se plaque contre le mur mitoyen,

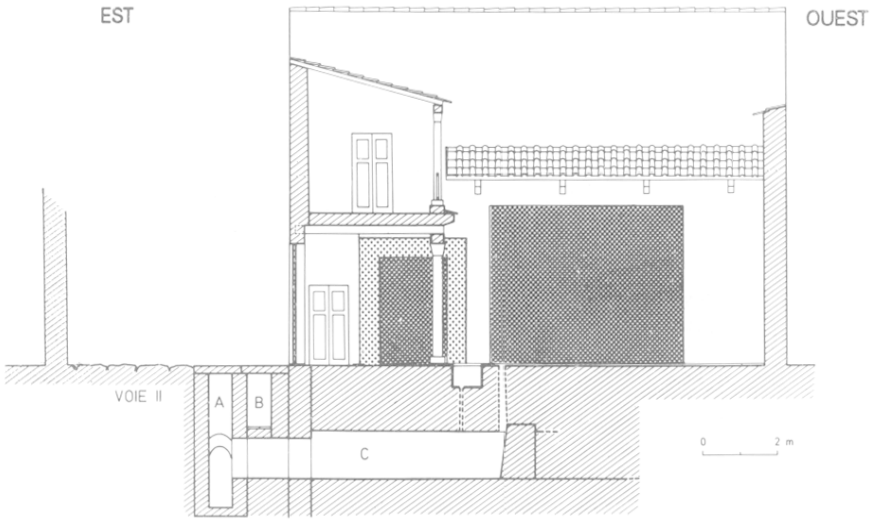

Fig. 75 — Restitution des élévations de l'aile sud de la maison aux Cinq Mosaïques : coupe GG, à la hauteur de l'entrée (cf. fig. 72).

A : regard R6
B : drain
C : égout M27

formant un massif plat qui, vraisemblablement, supportait une fontaine dont l'alimentation ne semble pas avoir été assurée par le tuyau en plomb retrouvé à proximité, si l'on en juge par sa position. Dans les deux angles intérieurs du bassin, des excroissances signalent sans doute l'emplacement d'éléments décoratifs, statues ou fontaines. Les éléments de robinetterie découverts dans le trop-plein du bassin (cf. *infra*, p. 106 et fig. 100, n° 3) nous indiquent qu'une ou plusieurs canalisations devaient emprunter ce conduit pour déboucher dans le jardin. Tout accès, sauf aérien, est en effet exclu par le portique 10. En dehors du trop-plein, seule l'excroissance de maçonnerie, située dans l'angle intérieur nord-est du bassin, aurait pu protéger un éventuel tuyau lors de son passage sous le bassin.

Si du côté nord, le jardin est toujours bordé par un portique, cela ne semble pas être le cas du côté sud où plusieurs raisons nous poussent à formuler l'hypothèse d'une plate-forme seulement protégée par un auvent et donc dépourvue de colonnade.

Tout d'abord, la large baie de la pièce 8 s'accorde mal avec la présence de colonnes qui seraient placées devant elle. La prise en compte de cette contrainte nous renvoie au schéma déjà imaginé à l'état antérieur, celui du portique rhodien. Toutefois, l'absence de larges soubassements maçonnés ou d'excroissances dans un stylobate étroit, rend sa mise en œuvre improbable. Certes, nous pourrions envisager l'utilisation de colonnes grêles, plus ou moins élancées, comme dans le portique de la *praedia* de Julia Felix (II 4), à Pompéi. Mais dans ce cas, les lieux d'implantation des deux colonnes que suppose cet aménagement s'avèrent très proches des extrémités du portique supposé. Dans ces conditions, cette ornementation devient peu esthétique et nettement superflue.

Ensuite, une deuxième raison tient au fait que la fondation du stylobate du portique 2 se prolonge vers le sud jusqu'à la hauteur de la paroi nord de la pièce 8. Cette disposition suggère que la colonnade nord-sud ne présente aucun retour vers l'ouest et qu'elle se termine contre le corps de bâtiment sud (fig. 72).

La largeur réduite de la plate-forme 9 (1,30 m) ne correspond pas à celle d'un espace protégé par un portique. Elle se rapproche, au contraire, de largeurs d'auvent ou de balcon, mais aussi de celle d'un corridor. En effet, ce lieu tient à la fois de la terrasse, d'où l'on peut découvrir le jardin, et du couloir, simple lieu de passage, qu'on emprunte pour se rendre dans la salle à manger.

Il faut également prendre en considération la totale dissymétrie des trois branches qui entoure le jardin. Nous ne sommes plus en présence d'un péristyle, mais de trois galeries distinctes qui ont chacune leur propre individualité.

Enfin, le rôle d'un portique consiste à protéger un lieu des intempéries, mais aussi du soleil. Ici, la pièce 8 ouvrant au nord, la nécessité de la protéger des ardeurs solaires n'existe pas. Seule la lumière est recherchée comme nous le montre l'aménagement du portique de l'état 3 qui dégage l'entrée de la salle correspondante.

Toutes ces réflexions, nous amènent à doter la galerie 9 d'un auvent ou d'un toit débordant (fig. 75). Compte-tenu des dimensions de l'entrée de la pièce 8, cette couverture se trouve vraisemblablement à une hauteur assez importante, ce qui réduit sa valeur protectrice en cas de pluie. Ces conditions laissent envisager la présence d'un *opus sectile* sur cet espace, ce type de pavement paraissant plus résistant et d'un entretien plus aisé qu'un *opus tessellatum*. Quant au stylobate retrouvé *in situ*, il assure essentiellement une fonction de margelle.

• Aile sud

Cette partie de la maison est celle qui a subi la plus grande transformation lors du changement de construction (fig. 76). L'orientation héritée des boutiques a été fortement gommée. Dorénavant, les parois nord des pièces sont orthogonales au mur de

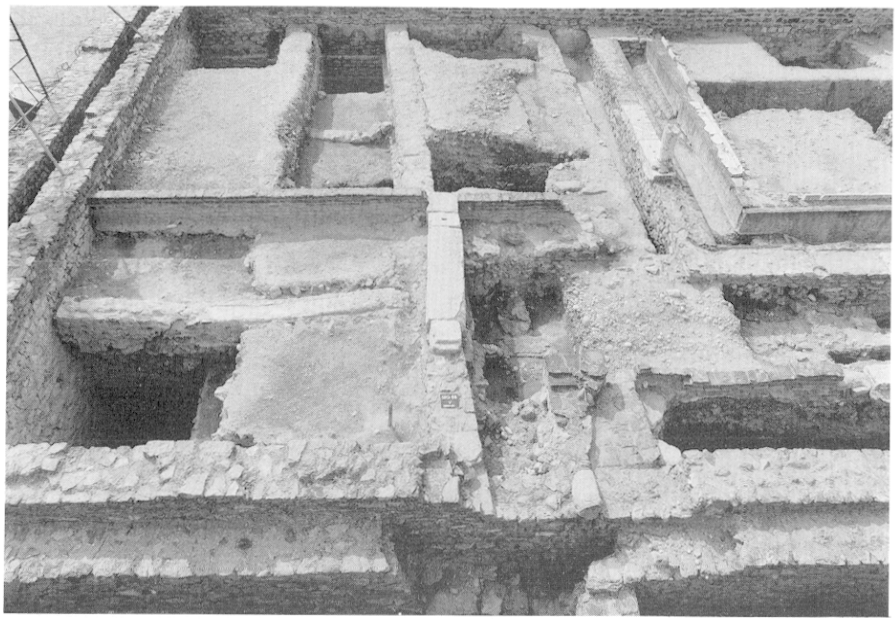

Fig. 76 — Zone V : aile sud de la maison aux Cinq Mosaïques (état 4). Au premier plan, les latrines et leur évacuation dans le mur du drain.

façade. Le redressement ainsi opéré se répercute jusqu'à la branche sud du bassin.

Ce traitement est réservé à ce seul corps de bâtiment qui comprend quatre pièces au rez-de-chaussée, si nous tenons compte de l'antichambre et des latrines qui, bien que faisant partie de «l'espace entrée», appartiennent à cette aile. En effet, la cloison nord des toilettes se trouve dans le prolongement du côté nord de la pièce 8. Cette limite, contre laquelle vient buter la colonnade du portique 2, se retrouve sans doute à l'étage que nous pouvons envisager au-dessus de la partie est, la partie ouest étant intégralement occupée par la salle à manger.

Avec une largeur de 7,60 m et une profondeur de 7,65 m à l'est et de 8,40 m à l'ouest, la pièce 8 constitue la salle la plus importante de la maison, par sa superficie (61 m^2) et par sa décoration. Elle est ornée d'une mosaïque, dite aux *xenia* (Lancha, 1981, p. 260-274, n° 395), très richement décorée qui se situe vers la cote 152,66 m. Nous ne reviendrons pas sur sa description, nous nous contenterons seulement d'en souligner quelques caractéristiques.

Les motifs qui la composent, ainsi que l'orientation des sujets, précisent bien la destination conviviale de cette salle. La chair devait être succulente, le vin abondant et les candélabres peu stables. En effet, dès l'Antiquité, ce pavement luxueux a subi des dégradations, consécutives soit à des incendies, soit à l'usure. Celles-ci, plus marquées dans l'angle sud-ouest et dans la moitié est, ont été suivies de restaurations, dont certaines ont été, à nouveau, touchées par le feu.

Par ailleurs, il convient de souligner la faible place laissée aux lits de table, juste une largeur de 0,80 m. Si le lit du fond était fait sur mesure et rattrapait la déformation de la salle, cette valeur peut alors atteindre 1,50 m dans l'angle sud-ouest.

Si le tapis de la pièce 8 se présente comme un carré, suivant en cela la nouvelle division spatiale, celui de la pièce 7 conserve une forme de parallélogramme dont l'inclinaison constitue une moyenne entre l'axe du mur limite sud et celui de sa paroi nord. Cette dernière est pourtant perpendiculaire à la façade, comme nous le montre la disposition du seuil. Notons que cette distorsion, peu sensible pour une personne se trouvant vers l'entrée, contribue à atténuer la forme générale trapézoïdale. La forme carrée du pavement voisin met, au contraire, en relief l'élargissement de la bande de raccord sud et, par la même, l'irrégularité de la pièce. Mais, heureusement pour celle-ci, la présence du lit de table masquait cette déformation.

Large de 4,40 m et profonde de 5,10 m à 5,30 m, cette salle vient, avec 23 m^2, en troisième position dans un classement par superficie. Situé à la cote 152,62 m, son pavement d'une excellente qualité l'a fait définir comme un *œcus* (Lancha, 1981, p. 274-282, n° 396 ; Le Glay, 1970, p. 178). Nous préférons ne pas utiliser ce terme qui fait trop référence à une grande salle d'apparat et qui peut s'appliquer aussi bien au *triclinium*. Sa position en retrait par rapport au jardin et la présence d'une antichambre nous poussent à la considérer comme un salon de réception pour les visiteurs et la clientèle. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que, au nord du seuil, la fondation de la cloison ouest, avec sa largeur disproportionnée et son décalage par rapport à l'élévation, est susceptible de recevoir une banquette maçonnée. Si tel est vraiment le cas, le renfoncement ferait en quelque sorte office de salle d'attente.

Fig. 77 — Zone V : aile nord de la maison aux Cinq Mosaïques, pièces ouvrant sur le portique 10 (état 4).

• Aile nord

Comme précédemment, ce corps de bâtiment abrite la partie privée de la demeure dont l'accès est symboliquement marqué par le seuil placé à l'extrémité nord du portique 2. Une fois cette entrée franchie, l'aile se décompose en deux parties selon le schéma retenu lors de la création de la maison au Bassin Excentré.

Bien qu'étant la plus grande des trois galeries qui entoure le jardin, avec une superficie de 36,50 m^2, le portique 10 n'offre pas la même régularité que les deux autres. Sa largeur varie, en effet, d'est en ouest, passant de 1,95 m à 2,35 m. Il dessert trois pièces dont il est possible de restituer les accès, grâce à la mosaïque qui occupe la plus grande partie de sa longueur, ainsi que l'antichambre 11 (fig. 77). Ce pavement original en forme de T (Lancha, 1981, p. 282-283, n° 397), retrouvé à la cote 152,52 m, commence au contact du couloir 16 et s'arrête à la hauteur de l'extrémité ouest de la branche septentrionale du bassin. Cette double limite nous signale que la porte de la salle 12 ne peut être située qu'en symétrie de celle de la pièce 14, le renfoncement 11 et la pièce 13 formant le pivot de cette branche (fig. 72).

Avec la pièce 12, nous avons de nouveau affaire à une salle de réception agrémentée, à la cote 152,62 m, d'une mosaïque qui, tout en étant nettement plus sobre que celles des pièces 7 et 8, offre cependant un rinceau polychrome de bonne facture sur tout le pourtour (Lancha, 1981, p. 283-285, n° 398). Le fait que celui-ci soit plus travaillé sur le côté sud, où se situe le jardin, nous incite à penser que les usagers regardaient préférentiellement dans cette direction et qu'il s'agit d'une autre salle à manger[103]. Sa forme sensiblement carrée, d'une largeur de 4,30 m pour une profondeur de 4,60 m à 4,90 m, rappelle celle du grand *triclinium*. Sa surface plus modeste, 20 m^2, et son implantation dans cette aile en font un lieu plus familial, plus quotidien. Il est vraisemblable qu'une fenêtre, percée à l'ouest de la porte, contribuait à son éclairage[104].

A côté, la pièce 13 retient particulièrement l'attention, non pas par sa décoration (la surface de son sol de béton, à 152,51 m, n'est constituée que de petits éclats calcaires sans autre inclusion[105]), mais par sa position. Cette pièce de petites dimensions, 2,90 m de long pour 2,25 m de large, est précédée d'une petite antichambre large de 2,25 m et profonde de 1,80 m. Cette association trouve de nombreux pendants dans les habitations viennoises contemporaines. Ainsi, sur le

103 Le choix d'en faire une pièce principale nous est également suggéré par l'utilisation du dallage de rectangles en quinconce, que nous trouvons, au Ier s. après J.-C., sous une forme plus grossière dans une mosaïque, située dans l'une des pièces axiales du corps de bâtiment oriental de la maison au Vivier (Savay-Guerraz *et alii*, 1992, p. 73, pièce 7), qui constitue alors le seul pavement en *opus tessellatum* de cette partie de la maison.

104 Nous ne faisons que reprendre le parti qui a été appliqué à la pièce 10 de la maison des Amants, à Pompéi, qui occupe une position similaire.

105 En ce qui concerne les sols de béton, le renvoi à leur inventaire n'offre pas un grand intérêt. Cependant, compte-tenu des erreurs qui les ont affectés, nous reprécisons tout de même leurs références (Lancha, 1981, p. 285-286) : n° 402 dans la pièce 13, n° 401 dans la pièce 14, n° 400 dans la pièce 18. Le n° 399 n'existe pas.

site, nous pouvons la comparer aux pièces 17 et 18 de la maison de Sucellus, qui conservent une disposition déjà présente dans la maison à la Grande Galerie (fig. 2)[106]. A Sainte-Colombe-lès-Vienne, deux pièces en enfilade occupent une position centrale dans le péristyle du dernier état de la maison nord du chantier de fouilles de la rue Garon (Le Bot, 1983, p. 35). Par ailleurs, à Vienne même, la maison nord de l'îlot A de la place Camille-Jouffray présente deux pièces de superficies équivalentes aux nôtres qui ont conservé, elles aussi, leurs pavements (Baratte *et alii*, 1990, p. 23-25).

Dans tous ces exemples, y compris le dernier, la plus petite des deux pièces est située à l'avant, du côté du portique ou de la cour, et dans la plupart des cas, sinon tous, ce groupe est placé entre deux pièces qui offrent des tailles assez proches, voire identiques. Nous avons donc affaire à un agencement de quatre pièces qui semble bien constituer une caractéristique de l'architecture domestique viennoise des IIe et IIIe s.[107].

L'exemple de la maison aux Cinq Mosaïques nous permet de préciser que l'antichambre n'est pas à proprement parler une pièce mais plutôt un renfoncement rattaché au portique dont il ne constitue qu'un simple prolongement.

Pour sa part, la pièce 14 présente une largeur de 3,20 m pour une profondeur qui évolue de 4,80 m à 4,50 m, d'est en ouest. Elle est pourvu d'un sol de béton dont la surface est composé d'éclats de calcaire, parmi lesquels sont disséminées des tesselles noires, rouges et jaunes. Ses 15 m^2 en font une chambre de bonne taille. Le niveau du sol originel, conservé grâce à la présence sous-jacente de l'escalier de l'état 2B, se situe à 152,69 m. Cette valeur, à comparer avec celle du sol de béton de la pièce 13, nous donne une idée de l'importance des tassements qui ont affectés ce secteur.

A son extrémité est, le portique 10 débouche sur le couloir 16, au sol en terre battue, qui n'offre pas, en lui-même, de changement notable par rapport à la maison au Bassin Excentré. En revanche, il dessert de nouveaux aménagements, le renfoncement 15 et le couloir 17. Constituant un boyau étroit de 0,90 m à 0,75 m de large, ce dernier semble avoir pour unique but la desserte de la pièce 19.

106 Savay-Guerraz *et alii*, 1992, p. 77. Dans la branche nord de la maison sous le lycée, nous retrouvons également deux pièces disposées de façon équivalente. Elles ont cependant des superficies plus grandes, elles n'induisent pas de symétrie dans les pièces adjacentes et elles ne sont pas en position centrale.

107 Il se pourrait toutefois que cet aménagement dépasse le cadre local. Dans la maison de l'Aire du Chapitre, à Aix-en-Provence, il convient d'observer une disposition générale similaire autour de la pièce 15, interprétée comme un escalier. Malgré cette hypothèse, nous pensons qu'un rapprochement avec les exemples viennois s'impose et permet de mieux approcher la destination réelle de ce local (Boiron, Landuré, Nin, 1986).

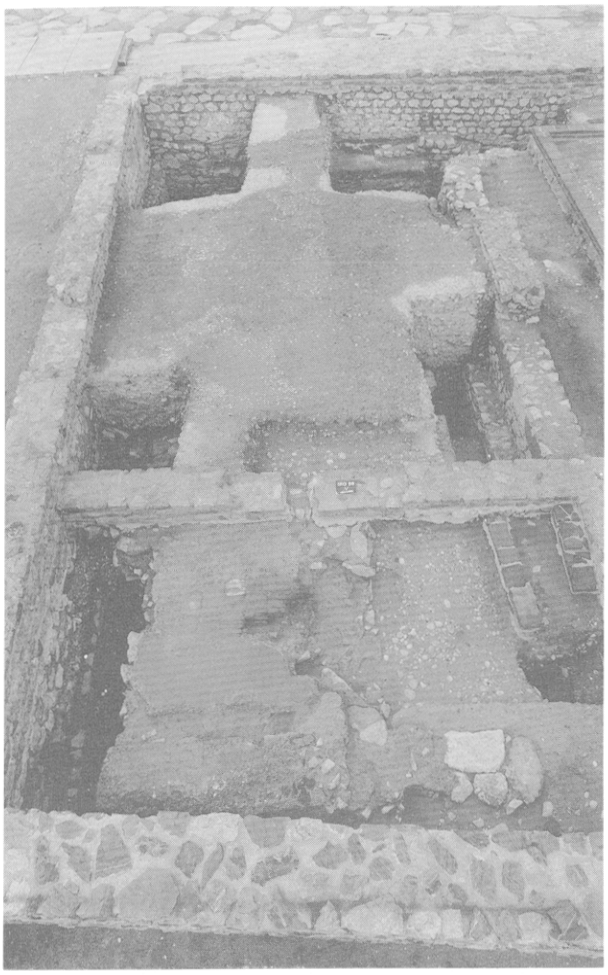

Fig. 78 — Zone V : aile nord de la maison aux Cinq Mosaïques, pièces de service (état 4). Au premier plan, l'hypocauste et les structures de la pièce 19.

Le réduit 15 pourrait n'être qu'un placard, si la présence d'un massif maçonné, peu fondé, ne laissait envisager un départ d'escalier (fig. 74). En effet, la taille du massif correspond assez bien au socle de trois ou quatre marches en dur qui, souvent, constitue la base d'un escalier en bois (Adam, 1989, p. 218-220). Celui-ci se développerait donc au-dessus de la pièce 3, pour déboucher dans une galerie, couvrant le portique 2 et les pièces contiguës, qui assurerait la liaison entre l'étage de l'aile sud et celui que nous pouvons restituer sur l'aile nord (fig. 75).

La pièce 18 reste la deuxième de la maison en superficie, avec 46 m^2. Il s'agit vraisemblablement de l'office, du lieu de séjour de la domesticité (fig. 78). Large de 5,40 m et longue de 8,60 m, cette grande salle est pourvue d'un foyer de 1,20 m de côté, placé à 2 m de l'entrée, au centre de la paroi orientale[108]. Ce

108 Une pièce organisée de manière semblable a été retrouvée dans une maison de la seconde moitié du IIe s., à Limoges (Loustaud, 1987).

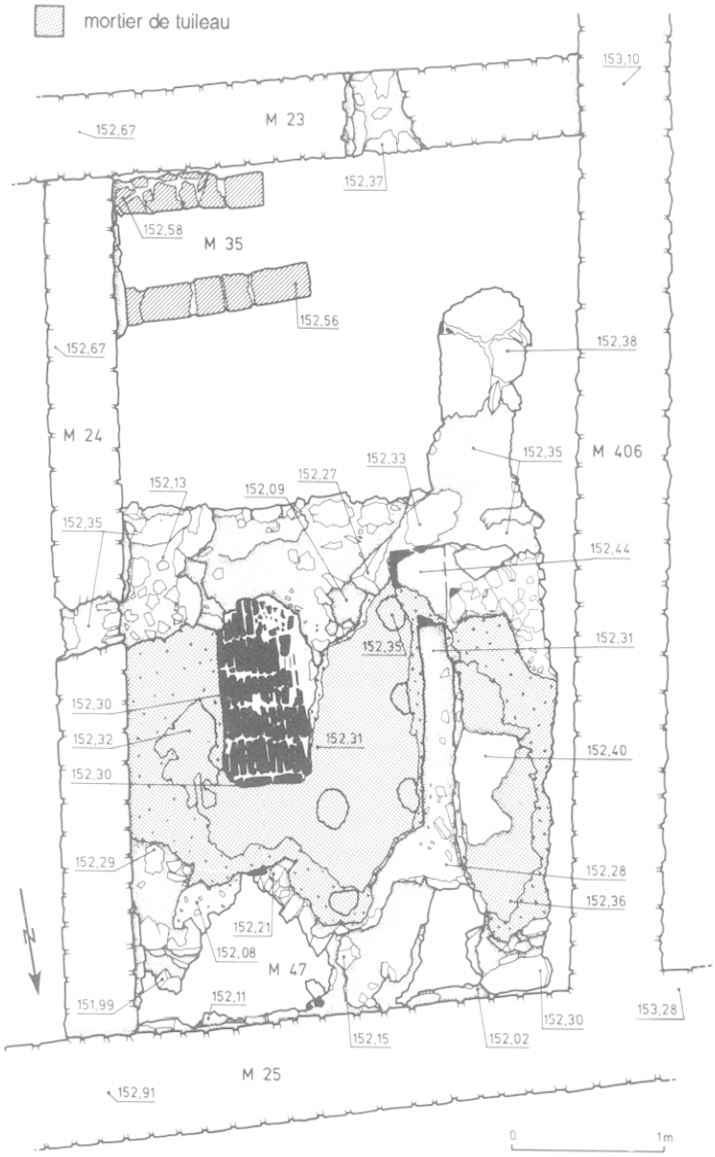

Fig. 79 — Zone V.

En haut. A gauche, vue des pièces 20 (foyer, empreinte de cloison) et 19 ; *à droite*, relevé au pierre-à-pierre (état 4).

En bas. A gauche, coupe HH : restitution de la pièce chauffée 20 (avec habillage des parois et de la baignoire) ; *à droite*, plan restitué de la chambre de chauffe, avec l'emprise possible de la baignoire (largeur maximale x longueur minimale).

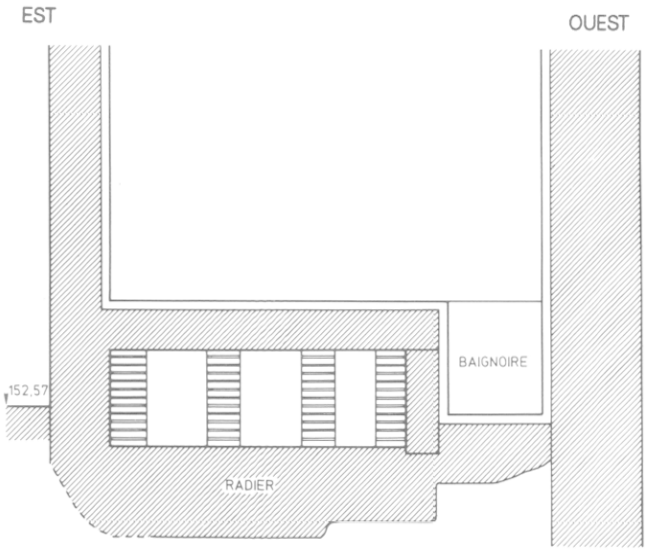

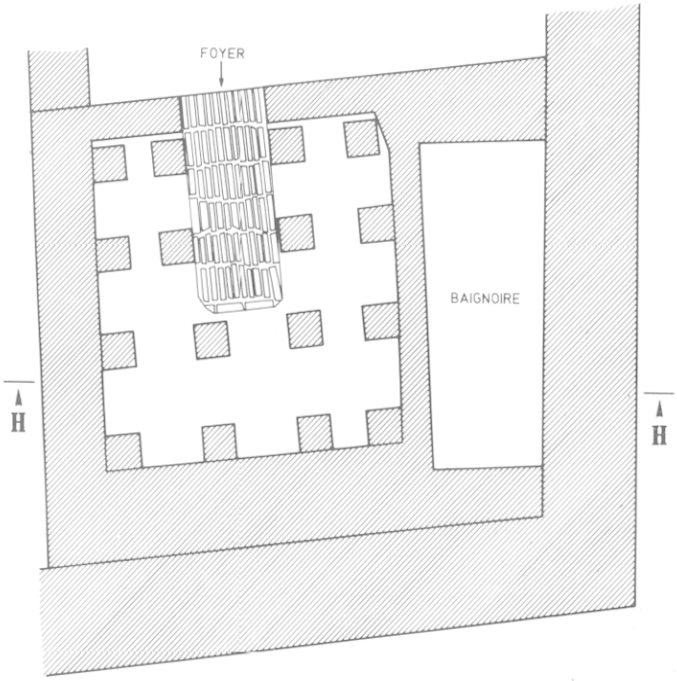

foyer, composé de six briques entières entourées d'une petite bordure constituée de morceaux de brique, est posé sur le sol de béton, parsemé de tesselles noires, qui couvre toute la pièce. Ce sol a subi une réfection importante de 1,10 m par 2,60 m dans l'angle sud-ouest, consécutive à un effondrement de la couverture de l'égout du Bâtiment Commercial.

Comme beaucoup de demeures voisines du IIe s. (Savay-Guerraz, Prisset, Delaval, 1993), la maison aux Cinq Mosaïques s'est dotée d'une petite pièce chauffée, 20, qui offre la particularité d'être construite en surélévation par rapport au niveau de circulation général (fig. 79). Ce chauffage par hypocauste se présente comme un massif calé dans l'angle nord-ouest de la maison et reposant sur un radier maçonné de 3,20 m par 3,30 m. Sur cette fondation, installée parmi les pilettes, nous observons la présence d'un foyer qui est composé de briques placées de chant. Cette structure fortement arasée se divise en deux ensembles, d'une part, l'hypocauste proprement dit qui semble ne posséder que quatre rangées de quatre pilettes, d'autre part, un massif plein maçonné nord-sud, dont le sommet conserve la trace des briques qui le couvraient. Placé du côté ouest, celui-ci est séparé de la chambre de chauffe par une empreinte de 20 cm de large dans laquelle étaient installées des briques carrées.

Cette disposition particulière nous amène à proposer l'hypothèse suivante. Ce massif pourrait constituer le fond d'une baignoire installée dans l'épaisseur de l'hypocauste, bénéficiant de sa chaleur par l'intermédiaire d'une cloison légère en brique. L'espace laissé libre entre celle-ci et le mur limite occidental est, au plus, de 0,75 m. Sa longueur maximale est probablement de 2 m. Ces dimensions se rapprochent de celles d'une baignoire, retrouvée dans un petit ensemble thermal de Vidy-Lausanne[109]. L'accès à la pièce 20 se fait sans aucun doute par un escalier en bois, installé dans l'angle nord-ouest de la pièce 18. Bien qu'il existe, par ailleurs, des hypocaustes surélevés[110], cette structure, qui tient plutôt du four, demeure unique du fait de sa compacité.

Une cloison nord-sud vient s'appuyer contre l'angle sud-est de cette construction afin de séparer la pièce 18 de la 19. La réalisation de cette séparation montre le désir d'isoler le *praefurnium* du reste de l'office. Dans l'angle sud-est de la pièce 19, nous notons également la présence de deux murettes de briques, peut-être construites dans un deuxième temps, qui peuvent représenter la base d'une table de travail ou de cuisson. Devant la paroi ouest, placée à mi-distance entre la paroi sud de l'hypocauste et le mur méridional du réduit, nous observons une maçonnerie grossière qui peut constituer la fondation d'un support ou d'un pilier, situé à cet endroit pour servir de relais à une structure indéterminée (une table de cuisson ?).

Une maison urbaine de la fin du IIe s.

Si cette demeure conserve les grandes divisions apparues à l'état antérieur, son standing a changé (fig. 80). Elle est dorénavant parée pour remplir un rôle social qu'elle n'avait pas auparavant. Même en faisant abstraction des mosaïques, cette évolution se ressent dès l'entrée qui, de confidentielle, devient ample. La nouvelle dimension de la porte constitue une incitation à pénétrer dans la maison, en rupture totale avec l'habitation précédente pour laquelle l'accès discret avait été centré au mieux. Ici, nous n'observons pas un centrage par rapport à la façade, mais par rapport au cœur de la maison. L'entrée n'est plus au centre de «l'extérieur» mais bien à celui de l'intérieur. Cette demeure est faite pour être vue, comme le montre, sans équivoque, le glissement de l'entrée vers la partie publique.

Autre rupture, une distinction est désormais établie entre les trois branches de l'ancien péristyle. Le positionnement de l'entrée en fonction du portique 2 traduit l'importance que celui-ci a prise dans la nouvelle demeure. D'un simple passage obligé desservant une salle de réception excentrée, il devient le lien entre les parties publique et privée de la maison. C'est lui, plutôt que l'entrée 1, qui remplit la fonction de vestibule.

Dans le jardin, le grand bassin en U, revêtu de plaques de marbre, remplace le bassin rectangulaire simplement enduit de mortier de tuileau lissé. Par sa forme, il accompagne le convive jusqu'au *triclinium* qui, pour sa part, voit sa surface doubler.

Avec la disparition de la pièce d'entrée, la notion d'axialité devient caduque puisqu'elle perd une de ses composantes essentielles. Désormais, la maison ne s'organise plus le long d'un axe plus ou moins rectiligne, mais autour du jardin. Nous pourrions penser que cette transformation est liée à la faible taille de cette demeure. Mais la maison au Bassin Excentré ne paraît pas unique. Ainsi, sur le site, la maison de Sucellus ainsi que la maison à la Grande Galerie dont elle est issue présentent des similitudes intéressantes. Ces grandes constructions du IIe s. nous montrent une habitation qui se répartit sur deux côtés d'un grand jardin, le troisième côté étant simplement bordé par un portique (fig. 2). Depuis la Voie III, l'accès à la maison de Sucellus est assuré par un ou deux longs couloirs qui débouchent directement dans le portique, sans espace de transition. Celui-ci, grâce à la dimension que lui apporte le jardin, est bien le nouveau vestibule.

Quelle est la destination de la pièce en retrait 13, chambre ou laraire ? Cette question, déjà soulevée pour la maison de la place Camille-Jouffray (Baratte *et alii*,

109 Pour sa part, cette baignoire de 2,30 m par 0,60 m est construite sur la *suspensura* (Paunier *et alii*, 1987, p. 56).

110 Ainsi, à Annecy, l'établissement rural des Ilettes offre l'exemple d'une pièce sur hypocauste possédant un double accès par escalier en bois, d'une soixantaine de centimètres de haut (Serralongue, 1987).

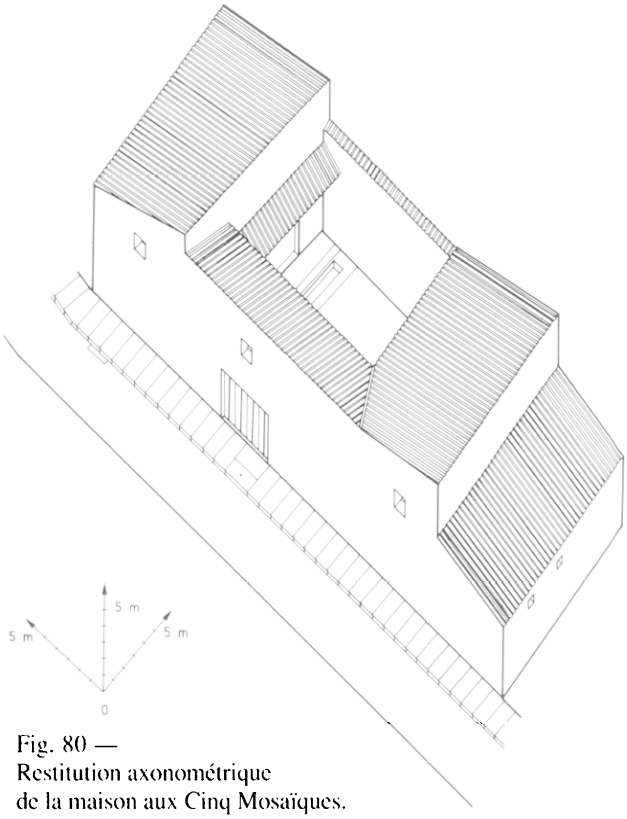

Fig. 80 —
Restitution axonométrique
de la maison aux Cinq Mosaïques.

1990, p. 25), est délicate à résoudre, d'autant plus que la nature du pavement utilisé nous laisse dans le doute. Dans ce dernier exemple, la pièce a reçu une mosaïque soignée tandis que dans la maison aux Cinq Mosaïques, elle n'est dotée que d'un simple sol de béton. Il semble toutefois que les laraires, lorsque le propriétaire avait le souci de les intégrer dans la structure de sa demeure, sont placés soit dans une niche, soit dans une exèdre[111]. Les installer dans une pièce en retrait équivaut à créer une véritable chapelle qui, du fait de sa position axiale, constituerait en quelque sorte le cœur de ces différentes demeures. Or, nous ne disposons pas d'exemples d'habitations romaines dont le plan serait à ce point assujettit à la religion, même domestique. Aussi, il nous semble plus «humain» de considérer que cette pièce est la chambre du maître de maison, qui, plus que tout autre, a envie de se sentir au centre d'un monde qu'il a souvent lui-même créé.

Nous assistons donc bien à un regroupement de la maison autour d'un lieu unique. Ce phénomène se ressent également dans les demeures d'Ostie qui apparaissent à la même époque. A ce titre, la maison de la Fortune Annonaire (V II, 8) (Pavolini, 1983, p. 208-210), construite sous Antonin le Pieu, présente une structure et une évolution assez semblables à celles de la maison au Bassin Excentré. Cette habitation, un peu plus grande que la nôtre, 40,50 m de long par 18,50 m de large, est également située à un angle de rue. Son entrée, marquée par une pièce sensiblement carrée qui, avec près de 4 m de côté, reste tout de même conséquente, est implantée sur la grande façade. Elle débouche au centre d'un péristyle autour duquel s'organisent les différentes ailes. Nous pouvons remarquer que les pièces de réception se répondent de part et d'autre de la cour, qu'un escalier prend naissance au bout d'une branche du portique. Il s'agit aussi d'une demeure qui s'agrandit et s'embellit, notamment en absorbant des boutiques, au cours des IIIe et IVe s. Cette maison, une des plus riches d'Ostie, montre un exemple de transformation et de développement d'une construction en milieu urbain dense. Le temps n'est plus aux grandes *domus* qui s'étalent sur des espaces libres. Au IIe s., à Saint-Romain-en-Gal aussi, la place commence à être comptée et il ne doit pas être facile de se loger. La maison aux Cinq Mosaïques en témoigne. Comme nous l'indique la qualité des pavements — ceux-ci présentent une finesse d'exécution que ne possèdent pas toujours ceux qui sont issus de demeures plus vastes —, son propriétaire est fortuné, mais il se contente d'adapter une maison à son goût, ou plutôt de reproduire des schémas déjà présents dans le quartier : bassin en U, petite pièce centrée sur le jardin...

En ce qui concerne la fin de cette demeure, le faible enfouissement des vestiges n'a pas permis d'en conserver beaucoup d'indices. Il semble toutefois que l'hypocauste a été détruit avant la phase d'abandon, ce qui nous fait envisager un état 4B. Dans cette phase, la pièce 18 retrouve peut-être la taille qu'elle possédait dans la maison antérieure.

Jean-Luc PRISSET

111 Il semble en être ainsi dans la maison du Paon, à Thysdrus, avec la pièce 18 qui pourrait être une chapelle (Thébert, 1986, p. 355), et dans la maison de l'Aire du Chapitre avec l'exèdre de la galerie 36.